

## La première intervention militaire vietnamienne au Cambodge (1658-1659)

In: Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Tome 73, 1984. pp. 285-318.

---

Citer ce document / Cite this document :

Phoeun Mak, Dharma Po. La première intervention militaire vietnamienne au Cambodge (1658-1659). In: Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Tome 73, 1984. pp. 285-318.

doi : 10.3406/befeo.1984.1638

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/befeo\\_0336-1519\\_1984\\_num\\_73\\_1\\_1638](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/befeo_0336-1519_1984_num_73_1_1638)

---

# LA PREMIÈRE INTERVENTION MILITAIRE VIETNAMIENNE AU CAMBODGE (1658-1659)

PAR

MAK PHOEUN et PO DHARMA\*

---

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

- BAVH* : *Bulletin des amis du vieux Hué*, Hanoi-Haiphong.  
*BEFEO* : *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, Hanoi, Paris.  
*BSEI* : *Bulletin de la Société des études indochinoises*, Saigon.  
*BSGP* : *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, Paris.  
*EFEO* : École française d'Extrême-Orient.  
*EPHE* : École pratique des Hautes études.  
*JA* : *Journal asiatique*, Paris.  
*JRAS* : *Journal of the Royal Asiatic Society*, London.  
*REO* : *Revue de l'Extrême-Orient*, Paris.  
*RHCF* : *Revue de l'histoire des colonies françaises*, Paris.  
*RI* : *Revue indochinoise*, Hanoi.

La première intervention militaire vietnamienne au Cambodge eut lieu en octobre 1658<sup>1</sup>. Les troupes vietnamiennes restèrent pendant plusieurs mois dans le pays khmer et ne le quittèrent que vers le début de l'année cambodgienne suivante, c'est-à-dire vers mars/avril 1659<sup>2</sup>. Cette première intervention militaire avait été précédée d'une quaran-

(\*) M. Nguyễn Thê Anh a bien voulu relire cet article et nous conseiller de le compléter en deux endroits ; qu'il en soit ici remercié.

(1) Bien que cette intervention militaire vietnamienne soit la première en territoire khmer, les Cambodgiens et les Vietnamiens avaient déjà eu l'occasion de s'opposer militairement, aux <sup>xiii</sup> et <sup>xiiii</sup> siècles ; cependant, ils étaient alors éloignés géographiquement, étant séparés par le Campā, royaume hindouisé dont les frontières au <sup>xi</sup> siècle s'étendaient au Nord jusqu'au col de Lao Bao, un peu au-dessus du site actuel de Huê (cf. G. CÆRDÈS, *Les États hindouisés d'Indochine et d'Indonésie*, Paris, 1964, p. 292-293 et p. 313 ; pour une histoire de Campā, cf. G. MASPERO, *Le royaume du Champa*, Paris, 1928 ; J. BOISSELIER, *La statuaire du Champa. Recherches sur les cultes et l'iconographie*, Paris, Publ. de l'EFEO, 1963).

(2) Cf. p. 312, n. 4 et 5.

taine d'années de relations plus ou moins suivies entre les deux pays, relations caractérisées principalement au début par le mariage d'un prince khmer avec une princesse Nguyễn de la seigneurie vietnamienne du Sud<sup>1</sup>, et ensuite, après le décès de son royal époux, par la présence à demeure de cette princesse à la cour royale cambodgienne d'Oudong.

Les sources cambodgiennes et vietnamiennes n'étant d'accord ni sur le déroulement de cette intervention militaire ni sur ses causes et conséquences, nous nous proposons de tenter d'éclairer cette phase des relations khméro-vietnamiennes. Pour ce faire, nous utiliserons en plus des chroniques royales du Cambodge<sup>2</sup>, des annales vietnamiennes et cam, les récits des missionnaires et des voyageurs occidentaux de l'époque, afin de contrôler les sources locales et de les compléter.

Le premier point à examiner sera la situation intérieure du Cambodge avant l'intervention des troupes de la seigneurie des Nguyễn. Elle était caractérisée par les rivalités opposant les deux branches de la famille royale khmère représentées la première par les enfants du roi Jayajetthā II (1619-1627) et la seconde par le frère cadet de ce roi et de ses descendants, rivalités qui permirent l'intervention vietnamienne. Le second point à examiner sera cette intervention militaire, qui fit suite à une première participation de combattants vietnamiens aux côtés du souverain khmer dans les batailles qu'il mena contre les princes qui s'étaient révoltés contre lui. On aura aussi à examiner le rôle joué par l'ancienne reine — l'épouse vietnamienne de Jayajetthā II — en 1642, lors de la prise du pouvoir par Cau Bañā Cand qui allait devenir le roi Rāmādhīpati 1<sup>er</sup>, et en 1658, lors de la révolte des princes contre ce roi, où elle prit finalement parti pour ces princes et appela les troupes de Huê au Cambodge.

(1) Les chroniques royales du Cambodge donnent à cette princesse le nom de Ang Cūv (cf. MAK PHOEN, *Chroniques royales du Cambodge, de 1594 à 1677. Traduction française avec comparaison des différentes versions et introduction*, Paris, Publ. de l'EFEO, 1981, p. 120). Selon des auteurs vietnamiens, elle s'appelait Ngoc-Vạn et était la troisième fille du seigneur vietnamien du Sud Sài Vương (1613-1635) (cf. THÁI-VĂN-KIÂM, « La Plaine aux Cerfs et la Princesse de Jade », *BSEI*, 4<sup>e</sup> trim. 1959, n. s., t. XXXIV, n° 4, p. 389 ; PHẠM ĐÌNH KHIÊM, « Une grande page d'histoire oubliée : de l'alliance des cours de Huê et d'Oudong à la première ambassade à demeure du Vietnam au Cambodge au début du xvii<sup>e</sup> siècle », *Études interdisciplinaires sur le Vietnam*, 1974, t. I, p. 150).

(2) Les différentes versions des chroniques royales du Cambodge actuellement connues s'échelonnent de 1818 (version de Nañ, dont le manuscrit B 39/12/B de la bibliothèque de la Société Asiatique est l'une des copies) à la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle. En plus de la version précédente, nous utilisons dans cet article principalement les versions P57, P63, VJ et DV.

La version P57 (bibliothèque de l'EFEO), dont on ne connaît pas la date de rédaction, a été retrouvée par E. Huber chez un mandarin cambodgien de Phnom-Penh ; la version P63 (bibliothèque de l'EFEO), a été rédigée en 1903 par une commission instituée par le roi Narottam, puis achevée par une autre sous le roi Sisuvatthi ; la version VJ (bibliothèque de l'Institut Bouddhique de Phnom-Penh), dite de *Vāṃṇ Juon*, a été achevée au plus tard en 1934 ; la version DV (bibliothèque du Palais Royal de Phnom-Penh), dite de *Vati Dìk Vil*, a été reconstituée en 1941 d'après une version qui remonte au moins à 1901 (cf. MAK PHOEN, *op. cit.*, p. 2-35).

## LES SUCCESEURS DE JAYAJEṬṬHĀ II

La mort du roi Jayajetṭhā II, mari de la princesse vietnamienne Aṅg Cūv, eut lieu en 1627, au moment où son fils aîné, le prince Srī Dhammarājā (Cau Bañā Tū) se trouvait sous le froc. Elle annonça pour le Cambodge une période de luttes pour le pouvoir entre les deux branches de la famille royale khmère, luttes qui affaiblirent considérablement le royaume.

Arguant du fait que le fils aîné du roi était dans les ordres et que ses cadets ne devraient pas monter sur le trône avant leur aîné, les grands dignitaires réunis à l'occasion du décès du roi, invitèrent l'*uparāj* Paramarājā (Uday), frère cadet du roi et oncle de Srī Dhammarājā (Cau Bañā Tū), à prendre possession du trône. Mais ce prince n'y consentit pas, préférant garder le trône pour son neveu et, en l'attendant, gouverner le royaume sous le titre d'*ubhayorāj*, dignité réservée généralement à un roi ayant abdicqué. Cependant, cet *ubhayorāj*, que les documents hollandais présentent comme un homme « de taille moyenne, bien fait et aimé de tous pour son affabilité »<sup>1</sup>, qui refusait le trône pour lui-même parce qu'il se croyait trop âgé, aimait sa propre nièce, la princesse Aṅg Vatī, fille de l'ancien roi Jayajetṭhā II et fiancée du prince Srī Dhammarājā<sup>2</sup>, qu'il épousa. Il invita ensuite ce dernier à quitter le froc et à monter sur le trône. Le nouveau souverain ne s'installa pas à Oudong, la capitale de l'époque, mais à Koh Khlok, une île du Mékong se trouvant un peu au Nord-Est de Phnom-Penh. Une guerre ne tarda pas à éclater entre le roi Srī Dhammarājā I<sup>er</sup> (Cau Bañā Tū) et son oncle, l'*ubhayorāj* Paramarājā (Uday), au sujet de la princesse Aṅg Vatī. Le roi fut tué par les mercenaires européens de son oncle en 1632<sup>3</sup>.

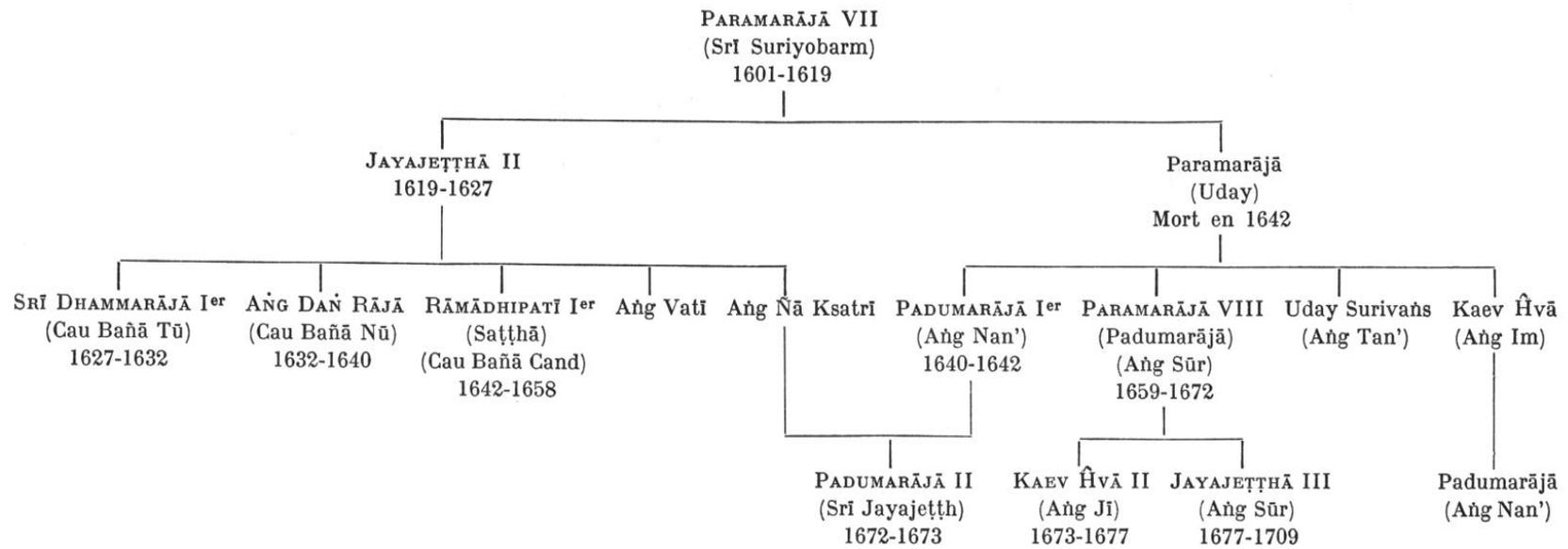
A nouveau, au lieu de monter lui-même sur le trône, l'*ubhayorāj* Paramarājā (Uday) offrit la royauté au prince Cau Bañā Nū, autre fils de Jayajetṭhā II, qui prit le titre de Aṅg Dañ Rājā. Mais c'est l'*ubhayorāj* qui s'occupa des affaires et exerça de fait le pouvoir. Le jeune souverain Aṅg Dañ Rājā (Cau Bañā Nū) mourut en juin 1640.

Une troisième occasion s'offrit donc à l'*ubhayorāj* Paramarājā (Uday) de devenir roi. Renonçant à nouveau à la magistrature suprême il proposa son fils aîné, le prince Aṅg Nan', à l'assemblée des grands

(1) Cf. W. J. M. BUCH, « La Compagnie des Indes Néerlandaises et l'Indochine », *BEFEO*, 1937, t. XXXVII, fasc. 1, p. 200. Cette description a été faite au moment de l'audience accordée par ce prince au marchand de 1<sup>re</sup> classe hollandais Jan Dircsz. Galen en 1636.

(2) Au Cambodge, dans la famille royale, le mariage était permis entre frères et sœurs consanguins et utérins, mais non entre frères et sœurs germains (cf. J. MOURA, *Le royaume du Cambodge*, Paris, 1883, t. II, p. 49, n. 1 ; cf. aussi A. CABATON, « La vie domestique au Cambodge », *RI*, févr. 1910, n° 2, p. 105).

(3) Le Hollandais Van Wuysthoff, qui a traversé le Cambodge en 1641 pour se rendre au Laos, dit, en parlant de Koh Khlok, résidence du roi Srī Dhammarājā I<sup>er</sup> (Cau Bañā Tū), qu'on y trouve « les ruines de l'habitation du roi, qui, il y a neuf ans, fut vaincu par son oncle, le vieux roi actuel, fait prisonnier, et étouffé entre deux oreillers » (cf. VAN WUYSTHOFF, « Voyage lointain aux royaumes de Cambodge et Laouwen par les Néerlandais et ce qui s'y est passé jusqu'en 1644 », annoté par F. GARNIER, *BSGP*, 1871, VI<sup>e</sup> série, n° 2, p. 252).

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE ROYALE DU CAMBODGE AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

## N.B. :

- Les titres de roi sont donnés en majuscules ; les autres titres sont des titres princiers ; un roi ou un prince peut avoir plusieurs titres.
- N. Gervaise fait état d'un autre fils de Jayajetthā II : Nac-Ché.
- Les Hollandais font état d'un autre fils de Jayajetthā II, plus âgé que Rāmādhīpati Ier (Cau Bañā Cand).
- N. Gervaise et les Hollandais font état de deux autres fils de l'*ubhayorāj* Paramarājā (Uday) : Nac-Tam et Nac-Panne (N. Gervaise), Nacpra Odel et Nacpra Praang (Hollandais).

dignitaires, qui l'accepta, écartant ainsi les autres fils de l'ancien roi Jayajetthā II de la couronne<sup>1</sup>. Épousant la princesse Aṅg Ñā Ksatri, fille de Jayajetthā II et de l'ancienne reine d'origine vietnamienne Aṅg Cūv, et l'élevant à la dignité de reine, le nouveau monarque, « doué de douceur et d'une jolie figure »<sup>2</sup>, prit le titre de Padumarājā I<sup>er</sup>.

Le prince Saṭṭhā (Cau Bañā Cand), fils de Jayajetthā II, se considérant comme l'héritier légitime du trône et s'estimant injustement lésé, puisque fils d'un roi alors que Padumarājā I<sup>er</sup> (Aṅg Nan'), le nouveau monarque, n'était que fils d'*ubhayorāj*, prépara secrètement un complot contre son oncle et son cousin. Il les fit assassiner en janvier 1642, se fit proclamer roi et prit le titre de Rāmādhipatī I<sup>er</sup><sup>3</sup>.

Des documents hollandais font état de plusieurs massacres lors de la prise du pouvoir par le roi Rāmādhipatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), principalement des grands dignitaires favorables à l'ancien *ubhayorāj* Paramarājā (Uday) et des descendants de ce dernier. Si l'entière responsabilité de ces crimes incombe à ce roi, une part de la responsabilité des événements est aussi imputable à l'ancien *ubhayorāj* Paramarājā (Uday)<sup>4</sup>.

(1) Le prince Saṭṭhā (Cau Bañā Cand), si on en croit les sources européennes, avait encore un ou peut-être deux frères, alors que les sources khmères portent qu'après la mort de Aṅg Dañ Rājā (Cau Bañā Nū), il restait le seul fils vivant de Jayajetthā II (cf. le tableau généalogique de la famille royale du Cambodge au xvii<sup>e</sup> siècle *in fine*).

(2) Cf. A. CABATON, « Les Hollandais au Cambodge au xvii<sup>e</sup> siècle », *RHCF*, 2<sup>e</sup> trim. 1914, n<sup>o</sup> 6, p. 174.

(3) Bien que les chroniques royales du Cambodge soient restées muettes à ce sujet, il semble qu'un autre fils de Jayajetthā II ait été encore vivant au moment de la prise du pouvoir par le roi Rāmādhipatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand). Ce prince aurait été plus âgé que Rāmādhipatī I<sup>er</sup> puisque les Hollandais rapportent que le nouveau roi associa d'abord « son frère aîné » à la couronne, mais que par la suite il s'en débarrassa en le faisant assassiner sous l'accusation d'adultère (cf. F. GARNIER, « Chronique royale du Cambodge », *JA*, 1871, t. XVIII, n<sup>o</sup> 67, p. 364, n. 1 ; A. CABATON, *op. cit.*, 1914, p. 177 ; cf. aussi *Relation des missions des évêques français aux royaumes de Siam, de la Cochinchine, de Camboye, & du Tonkin &c. Divisé en quatre parties*, Paris, 1674, p. 141).

(4) Du fait de son comportement à l'égard de la fiancée de son neveu, il avait violé la volonté de son frère aîné et roi qui, de son vivant, s'était engagé au su de tous à marier Śrī Dhammarājā (Cau Bañā Tū) avec cette princesse. Après avoir pris la fiancée de ce prince, s'il était monté lui-même sur le trône comme il en avait le droit puisque les grands dignitaires en assemblée l'avaient invité à le faire — rappelons qu'au Cambodge la couronne était héréditaire et élective : tous les membres de la famille royale pouvaient aspirer à régner, mais les grands dignitaires en assemblée avaient le droit de choisir celui des membres, dans la famille royale, qui leur paraissait le plus digne, celui qui leur convenait le mieux (cf. A. LÉCLÈRE, *Recherches sur le droit public cambodgiens*, Paris, 1894, p. 7) —, cela aurait clarifié la situation avec le prince Śrī Dhammarājā (Cau Bañā Tū), qui n'aurait alors sans doute pas eu les moyens militaires pour s'opposer à lui, évitant ainsi des troubles au royaume, la détérioration des relations entre les deux branches de la famille royale, et pour reprendre un mot des Hollandais, « de tristes suites économiques » pour le pays (cf. W. J. M. BUCH, *op. cit.*, p. 200 ; la révolte « du plus jeune fils du roi » dont parlent les Hollandais était très vraisemblablement plutôt celle de son neveu, le roi Śrī Dhammarājā I<sup>er</sup>). D'autre part, cela lui aurait permis d'offrir le trône à son propre fils Padumarājā I<sup>er</sup> (Aṅg Nan'), sans fournir au prince Saṭṭhā (Cau Bañā Cand) un prétexte pour prendre les armes contre lui.

LE ROI RĀMĀDHIPATĪ I<sup>er</sup> (CAU BAÑĀ CAND)

Né en 1620 de l'Anak Mnāñ Pussā, d'origine laotienne, le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) avait fait ses études au monastère de Preah Put Leay Leak, en Bâbaur, province de Kampong Chhnang. A l'âge de 18 ans, sous le règne de son frère Aṅg Dañ Rājā (Cau Bañā Nū), il avait, selon la chronique royale DV, commandé les troupes royales qui allèrent soumettre une révolte à Roleang Kroeul, dans l'actuelle province de Kampong Speu, réussissant à vaincre les rebelles et à s'emparer de leurs chefs<sup>1</sup>. Les Hollandais, qui ne portaient pas ce roi dans leur cœur, ayant été suspectés par lui d'être des alliés des Siamois et ayant de graves démêlés avec lui, n'en brosent pas un portrait des plus brillants, le montrant comme cruel, superstitieux et s'adonnant à la boisson<sup>2</sup>. Les chroniques royales du Cambodge le présentent comme un prince torturé par le remords d'avoir fait assassiner son oncle. Cependant, le fait marquant caractérisant ce monarque est son apostasie : la religion du Bouddha ne semblant pas à ses yeux un refuge assez sûr pour lui permettre d'échapper aux conséquences du péché d'avoir ordonné l'assassinat précité, il se tourna vers l'islam car les docteurs de la foi Malais et cam lui avaient promis qu'il serait délivré de ses fautes par Allah<sup>3</sup>. Épousant une jeune Malaise, il se fit circoncire et se proclama musulman<sup>4</sup>, encourageant ensuite ses dignitaires à en faire autant, et ceci très certainement dès les toutes premières années de son règne. De ce fait, les textes européens le désignent sous l'appellation d'Ibrahim<sup>5</sup>, tandis que les documents khmers lui donnent, en même temps que d'autres titres plus ou moins officiels, celui de Rām Cūl Sās(n)<sup>6</sup>.

(1) MAK PHOEUN, *op. cit.*, p. 334-337.

(2) W. J. M. BUCH, *op. cit.*, p. 217 et 226.

(3) Cf. MAK PHOEUN, *op. cit.*, p. 190 et p. 349-351.

(4) En dehors de la version des chroniques royales du Cambodge dite de Vāmñ Juon (VJ) (cf. Michael T. VICKERY, *Cambodia after Angkor, the Chronicular Evidence for the Fourteenth to Sixteenth Centuries*, Michigan, University Microfilms International, 1977, vol. I, p. 261, n. 139), d'autres versions des chroniques royales du Cambodge font aussi état de la conversion du roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) à l'islam, en particulier la version dite de *Vatt Sitpūr*, dont l'une des copies était conservée à la bibliothèque de l'Institut bouddhique de Phnom-Penh (le manuscrit P48 de l'EFEO).

Ce monarque n'aurait pas, selon les missionnaires de la Compagnie de Jésus, embrassé spontanément la religion des Malais et des cam musulmans. Il aurait balancé quelque temps entre le christianisme et l'islam, avant de décider finalement d'adopter cette dernière religion. Selon ces mêmes missionnaires, la reine s'était même d'abord déclarée pour la foi chrétienne et avait réclamé aux Pères des images saintes, mais, ajoutent-ils, « cette Princesse ne fut pas fidèle à sa vocation » (*L'État présent de l'Église de la Chine et des autres royaumes voisins*, Paris, 1670, p. 123 ; cette épouse du roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) dont font état les missionnaires de la Compagnie de Jésus n'était sans doute pas la jeune Malaise que ce roi avait épousée peu avant sa conversion à l'islam).

(5) W. J. M. BUCH, *op. cit.*, p. 214 ; A. CABATON, *op. cit.*, 1914, p. 177.

(6) Litt. « (le roi) Rām qui est entré dans la religion (musulmane) ».

Il est presque certain que le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), coupé de son propre peuple du fait de ses cruautés de toutes sortes et ne pouvant se fier à personne, chercha à s'attacher les Malais et les cam musulmans, grâce au concours desquels, semble-t-il, il avait pu se débarrasser de l'ancien *ubhayorāj* Paramarājā (Uday) et de ses partisans, et avait pu monter sur le trône<sup>1</sup>. Les relations très étroites que ce roi entretenait avec les Malais et les cam musulmans semblent avoir élargi le fossé entre lui et son peuple qui lui reprochait notamment d'avoir délaissé « l'auguste religion bouddhique, les augustes *vihār*, les augustes monastères, les augustes *celiy*, ainsi que l'auguste canon et les textes pâlis »<sup>2</sup>. Une inscription (K. 166) semble pourtant un peu atténuer l'image que les chroniques donnent d'un roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) complètement éloigné de son peuple bouddhiste du fait de sa conversion à une religion étrangère. Cette inscription en effet, qui fait mention de ce monarque sous son titre de Rām Cūl Sās(n), fait état de dons offerts par lui à un monastère de la province de Kampong-Thom<sup>3</sup>, ce qui laisse supposer qu'il n'avait pas tout à fait oublié le bouddhisme, mais au contraire avait tenté de renouer avec cette religion et son clergé — donc avec son peuple — en dépit de son apostasie. D'ailleurs on verra plus tard qu'après la défaite des troupes de ce roi devant l'armée d'intervention vietnamienne, le chef suprême de la communauté des moines accompagné de proches et de partisans de l'ancien monarque, préférer quitter le pays khmer et se réfugier en pays siamois, ce qui comme pour le fait précédent, laisse à penser que le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), et aussi très certainement ses proches et ses partisans, avaient conservé des relations dans le clergé bouddhique cambodgien.

#### RELATIONS AVEC LES NGUYỄN APRÈS JAYAJEṬṬHĀ II

Les annales vietnamiennes ne semblent pas avoir fait état d'une façon précise des relations entre la cour cambodgienne d'Oudong et la cour vietnamienne de Huê avant la première intervention militaire des Nguyễn en pays khmer en 1658. C'est d'ailleurs avec cet événement que débute le *Gia-dinh thông chí*, ouvrage de Trịn̄h-hoài-Đức, mandarin de l'empereur Gia-Long et de son fils Ming-Mang<sup>4</sup>. Les historiens modernes du Vietnam font aussi commencer les relations entre les rois khmers et les Nguyễn lors de cette attaque<sup>5</sup>. Pourtant, selon les chro-

(1) Les chroniques royales du Cambodge ne font pas état de ce concours des Malais et des cam musulmans lors de la prise du pouvoir par le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), mais les documents hollandais et anglais en font état (cf. WINKEL, « Les relations de la Hollande avec le Cambodge et la Cochinchine », *RI*, 1906, n.s., t. IV, n° 46, p. 1762 ; Quarles BROWNE, *A Relacon of the Scituation & Trade of Camboja, alsoe of Syam, Tunkin, Chyna & the Empire of Japan...*, in D. K. BASSET, « The Trade of the English East India Company in Cambodia, 1651-1656 », *JRAS*, 1962, p. 55).

(2) Chronique royale dite de Vām̄n̄ Juon (VJ) (cf. MAK PHOEN, *op. cit.*, p. 190-191).

(3) Cf. E. AYMONTIER, *Le Cambodge, I, le royaume actuel*, Paris, 1900, p. 443-444.

(4) G. AUBARET, *Gia-dinh-Thung-chi. Histoire et description de la Basse-Cochinchine*, Paris, 1863, p. 2.

(5) Cf. entre autres C.-B. MAYBON, *Histoire moderne du pays d'Annam (1592-1820)*, Paris, 1919, p. 116 ; LÊ THÀNH KHÔI, *Le Việt-Nam, histoire et civilisation*, Paris, 1955, p. 266.

riques royales du Cambodge, et également selon des récits de missionnaires, ces relations avaient commencé plus tôt, très probablement dès le règne de Paramarājā VII (Sri Suriyobarm) (1601-1619) et s'étaient encore développées sous le règne de son fils et successeur Jayajetthā II, qui fut l'époux de la princesse vietnamienne Aṅg Cūv.

La mort de ce dernier roi n'interrompit pas les relations entre la cour royale d'Oudong et la cour seigneuriale de Huê, mais au contraire sembla les renforcer, car les Vietnamiens auraient voulu, selon la chronique royale DV, entrer dans les bonnes grâces du nouveau souverain khmer et de ses successeurs, dans le but bien précis de faire prolonger le délai de la cession provisoire des douanes de Kampong Krâbei<sup>1</sup> et de Prei Nokor<sup>2</sup>, cession intervenue en leur faveur en 1623, sous le règne de Jayajetthā II<sup>3</sup>.

Après la mort de son royal époux, la princesse vietnamienne Aṅg Cūv avait continué à résider à demeure dans la capitale cambodgienne Oudong. Bien que n'étant plus reine, puisque la couronne était passée au roi Sri Dhammarājā I<sup>er</sup> (Cau Bañā Tū), son rôle ne cessa de prendre de l'importance. Durant toute la période allant de l'avènement de ce dernier souverain en 1627 jusqu'à l'intervention militaire vietnamienne de 1658, c'est cette princesse qui représente de fait les intérêts de la cour seigneuriale vietnamienne de Huê dans le pays khmer, agissant comme un puissant « auxiliaire »<sup>4</sup> des seigneurs vietnamiens qui se succédaient à la tête de la seigneurie vietnamienne du Sud. La chronique royale DV fait d'ailleurs état des relations fréquentes entre la princesse Aṅg Cūv et la cour de Huê. Du vivant de son royal époux, lors de l'ambassade vietnamienne venue demander le « prêt » des douanes des deux provinces de Koḥ Krâbei et de Prei Nokor, le seigneur son père lui avait envoyé un message l'engageant à intervenir auprès de son mari afin qu'il accueille favorablement cette requête. A la mort de Jayajetthā II et à l'avènement de Sri Dhammarājā I<sup>er</sup> (Cau Bañā Tū), elle avait adressé un message au seigneur de Huê pour le mettre au courant de ces événements. Et c'est à la suite de ce message que celui-ci avait délégué au Cambodge des ministres et des soldats, avec divers présents, afin de participer aux cérémonies, en particulier à celle de l'ondoiement du nouveau roi. Les relations entre les deux cours, marquées au début par la préoccupation vietnamienne d'obtenir la cession provisoire des douanes de Kampong Krâbei et de Prei Nokor, se caractérisèrent ensuite par celle de préserver les acquis de cette cession. Étant donné l'approche du terme de celle-ci — la durée de cette cession provisoire étant fixée à cinq ans —, la délégation vietnamienne précitée avait reçu pour mission, outre de participer aux diverses cérémonies de demander au nouveau

(1) En vietnamien Bê-nghé (nom donné par les Vietnamiens à la ville nommée par les Européens sous l'appellation de Saïgon, cf. G. AUBARET, *op. cit.*, p. 194, n. 1).

(2) L. Malleret propose de localiser Prei Nokor dans la région de Cholon (cf. L. MALLERET, « A la recherche de Prei Nokor. Note sur l'emplacement présumé de l'ancien Saïgon khmèr », *BSEI*, 1942, n. s., t. XVII, n° 2, p. 19-34).

(3) MAK PHOEN, *op. cit.*, p. 148-149 et p. 303-304.

(4) Cf. J. BOUCHOT, « Saïgon sous la domination cambodgienne et annamite », *BSEI*, 1926, n. s. t. I, p. 13.

monarque khmer Srī Dhammarājā I<sup>er</sup> (Cau Bañā Tū) d'accorder à l'ancienne reine Aṅg Cūv la dignité de Samtec Braḥ Dāv Dhitā réservée ordinairement à la reine-mère ou à la première princesse du sang, ce qui lui permettrait d'intervenir auprès du roi afin de l'amener à renoncer aux réclamations éventuelles tendant à obtenir la restitution des douanes des provinces précitées. La chronique royale DV dit que la princesse Aṅg Cūv se vit effectivement accorder le titre de Samtec Braḥ Dāv Dhitā, et que le seigneur vietnamien, dans le but d'accroître la puissance et l'autorité de sa fille, attacha en permanence à son service deux mandarins vietnamiens et cinq cents soldats de cette nation<sup>1</sup>.

Le récit laissé par le Père Cristoforo Borri, missionnaire milanais qui avait vécu en Cochinchine de 1618 à 1622 — ce terme de Cochinchine désignant alors le territoire des Nguyễn de l'époque<sup>2</sup> —, peut jeter ici un éclairage sur certains aspects de ces relations entre Oudong et Huê, bien que son récit s'appliquât plutôt à ses années de séjour en Cochinchine, c'est-à-dire du vivant même de Jayajetthā II<sup>3</sup>. En tout cas, ce récit semble confirmer les dires de la chronique royale DV en ce qui concerne la présence en permanence de mandarins vietnamiens dans la capitale cambodgienne, présence qui traduisait parfaitement l'attention toute particulière qu'attachaient les seigneurs Nguyễn aux choses qui se passaient au Cambodge. Faisant état en effet de la conversion au christianisme d'une dame illustre, le Père C. Borri affirme qu'elle était la femme de l'ambassadeur que le roi de Cochinchine allait envoyer au Cambodge et qu'au moment de cette conversion, l'ambassadeur en question se trouvait à la cour seigneuriale, traitant avec le roi de Cochinchine des affaires de son ambassade. Le récit laisse apparaître plus loin que cet ambassadeur, comme le note Bonifacy, le traducteur du texte, vivait à demeure dans la capitale cambodgienne puisqu'il possédait dans ce royaume un palais et un harem et qu'il était qualifié d'ambassadeur « ordinaire ». D'un autre côté, ce diplomate qui était accompagné d'une suite de cavaliers et de dames, revenait assez périodiquement dans son pays pour s'entretenir avec son souverain et lui rendre compte sans doute de la situation au Cambodge, et ce malgré la fréquence « des périls de la mer », pour reprendre les propres expressions de sa femme, puisque l'ambassade dont il était chargé lorsqu'il rencontra le Père C. Borri n'était pas la première, ni la seule, dont s'acquittait ce haut personnage au Cambodge, où d'ailleurs ses navires étaient bien connus<sup>4</sup>.

(1) MAK PHOEN, *op. cit.*, p. 314.

(2) Sur ce nom, cf. L. AUROUSSEAU, « Sur le nom de la Cochinchine », *BEFEO*, 1924, t. XXIV, p. 563-579 ; P.-Y. MANGUIN, *Les Portugais sur les côtes du Viêt-Nam et du Campā*, Paris, Publ. de l'EFEO, 1972, p. 42, n. 2.

(3) Cf. « Les Européens qui ont vu le vieux Huê : Cristoforo Borri. Préf. par L. CADIÈRE. Notice par Ch. B. MAYBON et trad. de la Nouvelle Mission au Royaume de Cochinchine par BONIFACY », *BAVH*, juil.-déc. 1931, p. 209-405. Pour une première traduction de ce récit, cf. Christofle BORRI, *Relation de la nouvelle mission des Pères de la Compagnie de Jesus au royaume de la Cochinchine*, trad. de l'italien ... par le P. Antoine de la Croix ..., Lille, 1631.

(4) Cf. « Les Européens qui ont vu le vieux Huê : Cristoforo Borri ... », *op. cit.*, p. 362-372. L'ambassade dont fait état le Père C. Borri eut lieu soit à la fin de l'année 1620, soit au début de l'année 1621 puisqu'elle a été rapportée dans une lettre du Père Gaspar Luis datée de Macao le 17 décembre 1621 et puisque, selon le Père Cadière, la conversion de l'ambassadeur

Il apparaît donc que la princesse vietnamienne *Âng Cũv* n'était pas isolée dans le pays khmer. Ayant à son service des mandarins et des soldats vietnamiens, investie d'une des plus hautes dignités princières lui permettant d'avoir une véritable cour<sup>1</sup>, elle allait user de son influence pour servir la cause de son pays. De fait la première occasion qui se présenta à la princesse *Âng Cũv* d'intervenir auprès du souverain khmer fut la demande de prolongation du délai de cession provisoire des douanes de Kampong Krâbei et de Prei Nokor qu'elle présenta sous le règne du successeur de *Srī Dhammarājā I<sup>er</sup>* (*Cau Bañā Tū*), le roi *Âng Dañ Rājā* (*Cau Bañā Nū*), qui régna de 1632 à 1640. Ayant constaté que le délai de cession provisoire de ces deux douanes était largement dépassé, le roi, en accord avec ses ministres, avait décidé d'en exiger la restitution. Ayant appris cette décision, la princesse *Âng Cũv* intervint auprès du roi pour le prier d'y renoncer provisoirement, en faisant valoir que les guerres entre son pays et les « Chinois » n'étaient pas encore terminées. Par respect pour la princesse, le roi *Âng Dañ Rājā* (*Cau Bañā Nū*) différa son projet<sup>2</sup>.

Il apparaît d'autre part que la princesse vietnamienne *Âng Cũv* avait parfaitement su s'intégrer au sein de la famille royale du Cambodge et acquérir une influence incontestable auprès des jeunes princes khmers, aussi bien des enfants de *Jayajetthā II* que de ceux de *l'ubhayorāj Paramarājā* (*Uday*). Les chroniques royales du Cambodge ont souligné son rôle immédiatement après la prise du pouvoir par le roi *Rāmādhipatī I<sup>er</sup>* (*Cau Bañā Cand*) en 1642. S'associant à d'autres membres de la famille royale cambodgienne et à des moines, elle avait demandé au nouveau maître du royaume de laisser la vie sauve aux jeunes princes qui étaient les descendants de ses victimes, *l'ubhayorāj Paramarājā* (*Uday*) et le roi *Padumarājā I<sup>er</sup>* (*Âng Nan'*), parmi lesquels se trouvait son propre petit-fils, le prince *Srī Jayajetth*, fils de *Padumarājā I<sup>er</sup>* (*Âng Nan'*) et de sa propre fille *Âng Nā Ksatri*, devenue elle aussi reine<sup>3</sup>.

et de son épouse au christianisme eut lieu peu avant le 9 décembre 1620 (cf. L. CADIÈRE, « Lettre du Père Gaspar Luis sur la Concincina », *BAVH*, juil.-déc. 1931, p. 414 et p. 135-138 du texte original reproduit dans le même Bulletin); cependant, rien ne prouve comme le pense *Pham Dinh Khiêm*, que cette ambassade soit la même que celle dont la mission était de demander la cession provisoire des douanes de Kampong Krâbei et de Prei Nokor (ambassade de 1623, cf. *PHAM DINH KHIEM*, *op. cit.*, p. 158, n. 19).

(1) La dignité de *Samtec Braḥ Dāv*, réservée à la reine-mère ou à la première princesse du sang, permettait à sa titulaire de jouir d'un apanage de trois provinces et de posséder ses propres mandarins.

(2) *MAK PHOEN*, *op. cit.*, p. 337.

Par « Chinois », il faut comprendre les *Trjnh*, seigneurs vietnamiens du Nord. C'est en invoquant les guerres entre les « Chinois » et leur pays que les *Nguyễn*, selon la chronique royale DV, avaient demandé la cession provisoire de ces douanes.

(3) S'agit-il de cette même princesse dont font état les textes hollandais, qui la qualifient de mère du roi *Rāmādhipatī I<sup>er</sup>* (*Cau Bañā Cand*), et qui affirment qu'elle avait sauvé du massacre un des enfants de l'ancien *ubhayorāj*, qu'elle avait ensuite adopté ? (cf. A. CABATON, *op. cit.*, 1914, p. 177). Ce dernier prince serait plutôt, nous semble-t-il, le prince *Kaev Hivā* (*Âng Im*), troisième fils encore vivant de *l'ubhayorāj* qui plus tard, comme on le verra, prit le parti du roi *Rāmādhipatī I<sup>er</sup>* (*Cau Bañā Cand*) contre celui de ses propres frères. Quoi qu'il en soit, des trois fils encore vivants de *l'ubhayorāj Paramarājā* (*Uday*) mentionnés par les chroniques royales, les deux aînés, ceux-là mêmes qui plus tard prirent la tête de la rébellion contre le roi *Rāmādhipatī I<sup>er</sup>* (*Cau Bañā Cand*) étaient très attachés à la princesse vietnamienne, la servaient, et recherchaient son amitié.

Si on en croit N. Gervaise, cette princesse aurait aussi joué un rôle déterminant dans la prise du pouvoir en janvier 1642 par le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand). Ce missionnaire qui, vers 1682 fut attaché à la mission du Siam et séjourna dans ce pays pendant quatre ans<sup>1</sup>, fournit de nombreux détails sur son action. Selon lui, le régent Nac-Barachia, c'est-à-dire l'*ubhayorāj* Paramarājā (Uday) avait projeté la mort du prince Nac-Channe, le futur roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), afin de conserver pour lui la couronne qui lui avait été confiée à la mort de son frère (Jayajetthā II) afin de la remettre à Nac-Channe lorsqu'il serait en âge de la porter. La princesse vietnamienne (Aṅg Cūv) ayant appris ce projet en avertit le prince Nac-Channe qui, se sentant menacé, fit assassiner son oncle. Mais le peuple, à la suite de cet assassinat, voulut venger la victime, qui était extrêmement populaire en raison de ses bienfaits au cours de ses années de pouvoir, et se rendit au palais royal. Et c'est là que la princesse vietnamienne intervint à nouveau pour calmer le peuple en colère. Elle y parvint grâce à son discours. C'est ainsi que grâce à elle, le prince Nac-Channe put échapper à la vindicte populaire et monter sur le trône<sup>2</sup>. Le récit de N. Gervaise fait

(1) Cf. *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à 1850-60*, Copenhague, 1966, t. XIX-XX, p. 331.

(2) N. GERVAISE, *Histoire naturelle et politique du royaume de Siam divisée en quatre parties*, Paris, 1688, p. 262-265.

Peut-être considérera-t-on les informations fournies par N. Gervaise avec une certaine suspicion en arguant qu'elles ont été obtenues par celui-ci quarante ans environ après les événements dont elles font état — ce qui peut avoir contribué à déformer certains souvenirs — en arguant aussi que cet auteur passe sous silence l'existence de deux rois, Sri Dhammarājā I<sup>er</sup> (Cau Bañā Tū) et Aṅg Dañ Rājā (Cau Bañā Nū), premiers fils et successeurs de Jayajetthā II — il considère en revanche le prince Cau Bañā Cand comme le fils aîné de ce dernier souverain — en arguant enfin qu'il ignore totalement le roi Padumarājā I<sup>er</sup> (Aṅg Nan'), fils de l'*ubhayorāj* Paramarājā (Uday), qui avait été couronné en juin 1640, comme le mentionnent les sources hollandaises (cf. p. 287-289), et qui fut aussi assassiné sur ordre du prince Cau Bañā Cand. Mais ce silence peut s'expliquer par le fait que le régent Paramarājā (Uday) occupa la charge d'*ubhayorāj*, depuis le décès de Jayajetthā II en 1627 jusqu'aux événements du début de 1642, date de son assassinat, et que les règnes de ces trois « jeunes rois » purent paraître n'avoir pas d'importance, et donc passer inaperçus, d'autant plus que les trois monarques n'exercèrent jamais eux-mêmes le pouvoir qui était entièrement détenu par l'*ubhayorāj*, exception peut-être pour Sri Dhammarājā I<sup>er</sup> (Cau Bañā Tū), qui d'ailleurs, comme on l'a vu, ne résidait pas dans la capitale Oudong, mais plutôt à Koh Khlok (le Père J. Tissanier, de la mission du Tonkin, dans la *Relation du voyage du P. Ioseph Tissanier de la Compagnie de Jesus, depuis la France, jusqu'au Royaume du Tunquin. Avec ce qui s'est passé de plus memorable dans cette Mission, durant les années 1658, 1659 & 1660*, Paris, 1663, p. 261-262, fournit les mêmes données puisqu'il dit que Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) avait pour tuteur le frère du roi son père, qui au moment de sa mort l'avait nommé à cette fonction ; mais ce tuteur résolut de retenir pour lui le royaume, et le neveu devenu grand lui ôta la vie. Le Père J. Tissanier passe donc aussi sous silence les trois rois Sri Dhammarājā I<sup>er</sup> (Cau Bañā Tū), Aṅg Dañ Rājā (Cau Bañā Nū) et Padumarājā I<sup>er</sup> (Aṅg Nan'), et ceci certainement pour les mêmes raisons que celles que nous venons d'invoquer). Comme les autres voyageurs européens, N. Gervaise fait mention d'un autre fils vivant de Jayajetthā II au moment de la prise du pouvoir par le roi Rāmādhīpatī (Cau Bañā Cand). Il le désigne simplement comme le frère de celui-ci alors que les autres documents européens affirment qu'il était son aîné (cf. p. 289, n. 1 et 3), à moins que ces derniers documents ne fassent état d'un autre prince. Enfin, on peut aussi se demander pourquoi la princesse vietnamienne Aṅg Cūv prend le parti de l'ennemi de son gendre — le roi Padumarājā I<sup>er</sup> (Aṅg Nan') était marié à sa fille Aṅg Nā Ksatri — mais là encore, on sait que ce dernier souverain n'était roi que par la grâce de son père l'*ubhayorāj* Paramarājā (Uday) et qu'il n'eut jamais de pouvoir réel, celui-ci restant entre les mains de l'*ubhayorāj*.

donc de la princesse vietnamienne Aṅg Cūv la véritable instigatrice des événements ayant concouru à l'assassinat de l'*ubhayorāj* Paramarājā (Uday) et à l'avènement du roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), alors que les chroniques royales du Cambodge, hormis son intervention avec d'autres hauts personnages pour sauver la vie aux jeunes princes descendants de l'ancien *ubhayorāj*, ne font aucunement état de sa participation ou de celle des Vietnamiens à son service aux événements qui amenèrent sur le trône Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand). Par contre, pour la période suivante, la chronique royale P 57 porte que la princesse vietnamienne obtint sur sa demande du roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) le privilège d'occuper la charge d'*uparāj* (ou d'*ubhayorāj*), dignité réservée aux plus grands princes royaux, qu'elle s'occupa des affaires royales et eut un pouvoir de décision comme le roi lui-même<sup>1</sup>, ce qui témoigne de l'importance du rôle et de l'ascendant de Aṅg Cūv auprès du roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) qui n'accorda sans doute à cette princesse les plus grands honneurs qu'en souvenir d'un service rendu antérieurement.

#### LA RÉVOLTE DES PRINCES

Les descendants encore vivants de l'ancien *ubhayorāj* Paramarājā (Uday) dont font état les chroniques royales du Cambodge étaient au nombre de quatre, à savoir : ses fils Padumarājā (Aṅg Sūr), Uday Surivaṅs (Aṅg Tan'), Kaev Ĥvā (Aṅg Im), et son petit-fils Srī Jayajeṭṭh, ce dernier également petit-fils de l'ancienne reine vietnamienne Aṅg Cūv.

Les documents européens, comme pour Jayajeṭṭhā II, font état d'un nombre plus élevé de descendants de l'*ubhayorāj* Paramarājā (Uday). Selon les Hollandais, les princes, qualifiés de petits-fils de l'ancien *ubhayorāj*, étaient au nombre de cinq, à savoir Nacpra Boemton, Nac Preaute, Nac Ciricitit, Nacpra Odel et Nac Praang<sup>2</sup>. On peut identifier les deux premiers comme étant les deux premiers fils de l'ancien *ubhayorāj* mentionnés par les chroniques royales, et le troisième comme étant très certainement le prince Srī Jayajeṭṭh, petit-fils de la princesse Aṅg Cūv. Ces documents font état aussi d'un autre prince, Nac Promkiea, que le roi Ibrahim, c'est-à-dire Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), avait désigné comme héritier du trône, et qui nous paraît être le prince Kaev Ĥvā (Aṅg Im)<sup>3</sup>.

(1) MAK PHOEUEN, *op. cit.*, p. 353.

(2) Cf. W. J. M. BUCH, *op. cit.*, p. 229.

(3) Dans une lettre de Pieter Kettingh, chef du comptoir néerlandais au Cambodge, adressée au gouverneur général des Indes Néerlandaises et datée de mars 1658, le nom de ce prince a été orthographié Nac Prom Kiefa, ce qui nous a conduit à reconnaître en lui le prince Kaev Ĥvā (Aṅg Im) (cf. Dr. Hendrik P. N. MULLER, *De Oost-Indische Compagnie in Cambodja en Laos. Verzameling van bescheiden van 1636 tot 1670*, 's-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1917, p. 371). M. P. Lamant a bien voulu nous faire traduire le texte de cette lettre. Qu'il en soit vivement remercié.

Pour un compte rendu de l'ouvrage précédent, cf. A. CABATON, « Les Hollandais au Cambodge et au Laos au xvii<sup>e</sup> siècle », *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Aardrijkskundig Genootschap*, 1919, 2<sup>e</sup> s., t. XXXVI, n<sup>o</sup> 5, p. 596-609.

Selon N. Gervaise, le nombre total des enfants encore vivants de l'ancien *ubhayorāj* était de cinq, à savoir : Nac-Protien, Nac-Cotrei, Nac-Prachoufa, ce dernier donné d'ailleurs comme l'aîné, Nac-Tam et Nac-Pane. Les deux premiers nous semblent être les deux premiers fils de l'*ubhayorāj* mentionnés par les chroniques royales et le troisième le prince Kaev Ħvā (Aṅg Im)<sup>1</sup>.

Épargnés par le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) lors des massacres ordonnés par ce dernier au moment de sa prise de pouvoir, et aussi après, ces descendants de l'*ubhayorāj* Paramarājā (Uday) servaient le roi, mais paraissaient toujours, constatent les textes hollandais, N. Gervaise et les chroniques royales, chercher l'occasion de venger la mort de leur père, ce qui justifiait l'absence de confiance et la suspicion du monarque à leur égard. Si la cause principale de la volonté de révolte de ces princes est connue, il n'en est pas de même du processus immédiat qui déclencha leur révolte.

Quelles qu'en soient les causes, cette révolte éclata le 25 janvier 1658. Deux partis se trouvèrent en présence : d'une part, le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), secondé par le prince Kaev Ħvā (Aṅg Im), et dont les troupes étaient composées en partie de Malais, de caṃ musulmans, ainsi que de Vietnamiens, et d'autre part, les princes Padumarājā (Aṅg Sūr) et Uday Surivaṅs (Aṅg Tan'), secondés par leurs autres frères (ou neveux, comme Srī Jayajetṭh). Le parti des princes recruta ses partisans dans les provinces du Sud (Bati, Treang et Banteay Meas) et s'installa à Phnom-Penh. Comme le roi avait embrassé la religion musulmane et accordé de grands privilèges aux Malais et aux caṃ, les mandarins et les gens du peuple, disent les chroniques royales, adhèrent en grand nombre à la révolte des princes<sup>2</sup>. Des engagements militaires eurent lieu par la suite, d'une part à Prék Ta Tèn, entre Phnom-Penh et Kampong Luong, et d'autre part dans la province de Samrong Tong.

Pieter Kettingh, dans sa lettre datée de mars 1658<sup>3</sup>, a raconté les débuts des hostilités. Le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), qui chassait l'éléphant à Babour (Bâbaur), donna l'ordre à Oija Ininerat (c'est-à-dire le ministre Ukañā Yomarāj), de mettre à mort le prince Padumarājā (Aṅg Sūr). Ayant eu connaissance de cet ordre cinq jours avant la date prévue pour son assassinat, le prince Padumarājā (Aṅg Sūr), ainsi que ses quatre frères, s'emparèrent, le 25 janvier 1658, de toutes les pièces d'artillerie (sans doute de la ville d'Oudong) et d'une soixantaine d'éléphants, puis pendant la nuit, marchèrent sur la demeure

(1) La forme cambodgienne de ce nom Nac-Prachoufa doit être Anak Braḥ Cau Ħvā (il semble y avoir une confusion possible entre les deux titres Kaev Ħvā et Cau Ħvā).

Comme dans tous les autres documents, ce prince, qui avait reçu du roi des charges importantes, est décrit comme ayant pris le parti du roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) ; son fils Nac-Non, c'est-à-dire le futur *ubhayorāj* Padumarājā (Aṅg Nan') des chroniques royales, ayant de plus été adopté par le roi et ayant été désigné comme héritier présomptif de la couronne (N. GERVAISE, *op. cit.*, p. 265-272).

(2) MAK PHOEN, *op. cit.*, p. 191-192.

Selon les Hollandais, « les Malais, qui avaient converti le roi, abusèrent de leur prépondérance et le rendirent tellement haï, que le prince Nacpra-Bomton et son frère (...) trouvèrent grand nombre de partisans » (WINKEL, *op. cit.*, p. 1771).

(3) P. N. MULLER, *op. cit.*, p. 371 sq.

de l'Ukañā Yomarāj, où un combat s'engagea pendant deux ou trois heures entre les partisans des princes qui s'étaient révoltés et les gens du prince Kaev Ħvā (Aᅅg Im), qui se trouvait chez l'Ukañā Yomarāj. Les princes révoltés l'emportèrent et brûlèrent la maison du ministre, tandis que le prince Kaev Ħvā (Aᅅg Im) et d'autres dignitaires s'enfuyaient. Le prince Kaev Ħvā (Aᅅg Im), accompagné seulement de deux ou trois personnes, se cacha d'abord dans une pagode située dans le quartier portugais, puis ensuite sur un navire danois, où une centaine de ses soldats vinrent le chercher<sup>1</sup>. Dès cette première nuit d'hostilités, les princes révoltés virent venir à eux un grand nombre d'hommes armés. Ils disposaient déjà d'une force de huit mille combattants, et dès le lendemain, de dix mille à douze mille hommes. Les troupes des princes révoltés brûlèrent les habitations du prince Kaev Ħvā (Aᅅg Im) et des autres ministres, puis campèrent près du grand marché qu'elles avaient aussi incendié, tandis que le prince Kaev Ħvā (Aᅅg Im) et les ministres du roi, entourés de deux mille soldats cambodgiens et malais, s'installaient près du petit marché. D'autres opérations militaires eurent lieu par la suite, au cours desquelles on nota la présence de combattants vietnamiens aux côtés du prince Kaev Ħvā (Aᅅg Im). Le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), blessé à Bâbaur par des éléphants, ne quitta cette province qu'en février, et ne vint qu'en mars, avec des renforts de troupes, assiéger les princes révoltés. Ces derniers étaient largement pourvus d'armes à feu et de munitions mais étaient coupés du monde extérieur, tandis que les armées du roi ne possédaient que peu d'armes à feu et utilisaient surtout des arcs et des flèches. Malgré cela, il semble que les troupes du roi aient remporté des succès, bien qu'il n'y ait eu encore aucune bataille décisive<sup>2</sup>.

Quelle fut au début de cette révolte des princes l'attitude de la princesse vietnamienne Aᅅg Cūv ? Si on se réfère aux chroniques royales VJ et P 63, les princes révoltés s'étaient rendus, à l'insu du roi, à Phnom-Penh où ils se révoltèrent ouvertement. Ils auraient invité la princesse Aᅅg Cūv à les y suivre, après l'avoir préalablement convaincue de prendre leur parti et après qu'elle ait envoyé une demande d'aide en leur faveur au seigneur vietnamien de Huê. Selon la chronique royale DV, c'est la princesse Aᅅg Cūv qui avait initialement demandé au roi, pour elle et pour les deux princes Padumarājā (Aᅅg Sūr) et Uday Surivaᅅs (Aᅅg Tan'), l'autorisation de venir s'installer à Phnom-Penh; et c'est seulement que lorsqu'ils furent dans cette localité que les deux princes recrutèrent des partisans, se révoltèrent ouvertement contre le roi, puis demandèrent à la princesse vietnamienne de solliciter le secours du seigneur de Huê. Selon ces chroniques royales, la princesse vietnamienne se trouvait donc du côté des princes révoltés contre le roi Rāmādhīpatī

(1) Les missionnaires de la Compagnie de Jésus rapportent qu'un prince, qui avait auparavant cherché à maltraiter le Père Léria, fut attaqué par ses propres frères et eut toutes ses maisons brûlées; ce prince chercha refuge auprès du même Père qui le persuada d'aller se cacher dans un vaisseau danois (cf. *L'État présent...*, *op. cit.*, p. 39; ce récit, qui ne donne pas le nom de ce prince, affirme qu'il était cousin du roi du Cambodge).

(2) W. J. M. BUCH, *op. cit.*, p. 230; A. CABATON, *op. cit.*, 1914, p. 191.

I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) dès le début du déclenchement de cette révolte. Toutefois, une autre chronique royale, la version P 57, ne met pas en évidence la participation de la princesse vietnamienne à la révolte, au cours de sa première phase. D'après cette chronique, les deux princes, ayant pris la résolution de se révolter contre le roi, invitèrent leur frère Kaev Īvā (Aṅg Im) à se joindre à eux. Mais celui-ci, feignant seulement de s'engager à leur côté, informa le roi de ce projet<sup>1</sup>. Ayant appris cela, les deux princes s'enfuirent dans la province de Samrong Tong et prirent les armes contre le monarque. Ce n'est que plus tard, c'est-à-dire en pleine révolte des princes, que la princesse vietnamienne, demeurée toujours dans la capitale, aurait demandé des troupes au seigneur vietnamien de Huê<sup>2</sup>.

N. Gervaise fournit d'autres détails accréditant l'idée d'une adhésion tardive de la princesse Aṅg Cūv au parti des princes. Selon cet auteur, le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) ayant élevé le prince Kaev Īvā (Aṅg Im) à des charges importantes et ayant déclaré le fils de ce dernier héritier présomptif de la couronne, les autres descendants de l'ancien *ubhayorāj* Paramarājā (Uday), poussés par la jalousie et le désespoir, se révoltèrent ouvertement contre le roi. Le prince Kaev Īvā (Aṅg Im), qui avait épousé la cause du roi, demanda le secours de la princesse vietnamienne Aṅg Cūv, avec qui le monarque était brouillé depuis quelque temps<sup>3</sup> et écrivit en son nom au seigneur de Huê pour lui demander l'aide de troupes. Un corps de deux cents hommes armés lui fut dépêché et les princes rebelles, ayant le dessous, se retirèrent dans la forêt. Ignorant que la cour vietnamienne de Huê aidait le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), les princes révoltés dépêchèrent leurs deux jeunes frères auprès du seigneur de Huê pour lui demander son aide. Après avoir attendu vainement de leurs nouvelles et leur retour, et avoir appris que la princesse vietnamienne était brouillée avec le roi, le prince Padumarājā (Aṅg Sūr) tenta auprès de celle-ci une démarche pour solliciter son appui. La princesse le lui accorda tout de suite, plus « par l'inclination qu'elle sentit pour le Prince, que par l'aversion qu'elle eût pour Nac-Channe ». Elle promit d'écrire au seigneur de Huê pour lui demander d'envoyer des troupes secourir les princes révoltés<sup>4</sup>.

Le récit de N. Gervaise confirme donc que la princesse vietnamienne Aṅg Cūv opta pour le parti des princes, mais qu'elle ne le fit pas dès le début de la révolte, puisque d'après lui, cette princesse aurait tout d'abord permis au prince Kaev Īvā (Aṅg Im) de demander des troupes au seigneur de Huê, ce qui aida alors le parti du roi à remporter une victoire et que ce n'est que par la suite qu'elle opta pour le parti adverse.

N. Gervaise n'est pas le seul à constater la participation de combattants vietnamiens aux combats qui se déroulèrent lors de la révolte

(1) Cette information expliquerait peut-être l'attitude du roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) qui, selon Pieter Kettingh, comme on l'a vu, avait ordonné de faire tuer le prince Padumarājā (Aṅg Sūr) (cf. p. 297).

(2) MAK PHOEN, *op. cit.*, p. 191-193 et p. 352-356.

(3) Pour les causes de cette brouille, voir p. 305.

(4) N. GERVAISE, *op. cit.*, p. 266-268.

des princes contre le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand). Les sources hollandaises en font état aussi, Pieter Kettingh ayant noté leur présence dans l'armée du prince Kaev Ħvā (Aᅅg Im) dès le 13 février. Selon lui, le nombre des « Couchinchinois » qui participèrent à un combat en vue de s'emparer de deux tranchées aménagées derrière les bâtiments néerlandais s'élevait à cent cinquante hommes. Des combattants vietnamiens participèrent aussi à un autre combat pour s'emparer d'une fortification tenue par des troupes des princes révoltés et y perdirent quatre hommes. La présence de Vietnamiens armés dans la suite du prince Kaev Ħvā (Aᅅg Im) le jour même de l'attaque de la fortification précitée, et ensuite au cours d'une visite au souverain khmer faite en mars par le prince Kaev Ħvā (Aᅅg Im) et les grands du royaume est aussi attestée<sup>1</sup>.

#### CAUSES DE L'INTERVENTION MILITAIRE VIETNAMIENNE

Jusqu'à 1658, et depuis au moins le règne de Paramarājā VII (Sri Suriyobarm), père de Jayajetthā II, la principale préoccupation des souverains du Cambodge, en matière de politique extérieure, fut la menace siamoise, car ce pays n'abandonnait pas son projet d'envahir le Cambodge et de le placer sous sa tutelle. Et c'est justement en partie pour pouvoir se consacrer totalement à cette menace siamoise que le roi Paramarājā VII (Sri Suriyobarm) avait accepté, vers la fin de son règne, de nouer des liens avec le seigneur vietnamien Sāi-Vuong. A court terme, son raisonnement s'avéra justifié puisque quelques années plus tard, Jayajetthā II eut à lutter contre une invasion siamoise qu'il repoussa<sup>2</sup>. C'est encore cette menace qui motiva l'acceptation de Jayajetthā II de la demande vietnamienne de prêt des douanes de Kampong Krābei et de Prei Nokor. Plus tard, sous Sri Dhammarājā I<sup>er</sup> (Cau Bañā Tū), en 1631, les Khmers menèrent une attaque contre Korat<sup>3</sup>. Puis en 1644, sous Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), ce fut la cour d'Ayudhyā qui lança ses vaisseaux à l'attaque du royaume khmer, en collusion avec les Hollandais qui avaient envoyé une escadre au Cambodge pour le punir d'avoir laissé assassiner le chef de leur comptoir Pieter de Rogemortes<sup>4</sup>. La chronique royale P 57 fait, après cela, état de l'intention du roi khmer, en 1657, d'attaquer le Siam en profitant des troubles survenus à Ayudhyā à la suite de la mort du roi Prasat T'ong (1630-

(1) H. P. N. MULLER, *op. cit.*, p. 376-380.

Lors de cette visite, le prince Kaev Ħvā (Aᅅg Im) fut d'abord prié de rester avec ses Vietnamiens hors de la présence du roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), qui avait apparemment des soupçons à son encontre. Le prince Kaev Ħvā (Aᅅg Im) et les combattants vietnamiens purent néanmoins prêter serment au roi, après quoi ils se séparèrent « en bons termes ».

(2) Cf. G. CÆDÈS, *Les peuples de la péninsule indochinoise*, Paris, 1962, p. 148 ; W. A. R. WOOD, *A History of Siam*, Bangkok, 1924, p. 168 ; MAK PHOEN, *op. cit.*, p. 132-146 et p. 290-302.

(3) MAK PHOEN, *op. cit.*, p. 164-165 et p. 319-322.

(4) W. J. M. BUCH, *op. cit.*, p. 222.

1655)<sup>1</sup>. Mais ce sont les troupes siamoises qui, en 1658, au moment de la révolte des princes, envahirent les provinces occidentales du Cambodge<sup>2</sup>.

Il est donc normal que les monarques khmers aient eu les yeux tournés vers le Siam plus que vers les frontières orientales du royaume où les Nguyễn, qui étaient de nouveaux venus et qui étaient occupés à préparer la guerre contre les Trịnh, leur apparaissaient sinon comme des alliés, du moins comme n'étant pas ennemis, les deux Cours ayant noué des relations amicales et familiales et les Khmers ayant mis provisoirement à la disposition des Vietnamiens, sur leur demande, des douanes de Kampong Krabei et de Prei Nokor.

En 1658, renversement de la situation. Une invasion militaire vietnamienne a lieu sur ordre du seigneur du Sud Hiên-Vương (1648-1687), appelé aussi Nguyễn Phước Tần, qui était le petit-fils de Sãi-Vương, et donc le neveu de la princesse vietnamienne Ảng Cũv.

Selon les sources vietnamiennes, cette intervention militaire eut pour origine une violation de frontière. Le *Phủ biên tạp lục* et le *Đại nam thực lục tiền biên* portent en effet qu'en cette année de 1658, « le roi du Cambodge Nac Chan attaqua la frontière »<sup>3</sup>, tandis que le *Phương đình dư địa chí* fait état d'une incursion khmère à la frontière<sup>4</sup>. De son côté, le *Gia đình thông chí* porte qu'en cette année de 1658, « le roi du Cambodge Neac-ong-chan (...) viola les frontières annamites »<sup>5</sup>.

Aucune source vietnamienne ne précisant où eut lieu cette violation de frontière, il nous faut rappeler que jusqu'en 1658 le royaume khmer et la seigneurie vietnamienne de Huê n'étaient pas limitrophes, leurs territoires étant séparés par le pays des cam. Certes, après l'annexion par les Nguyễn de plusieurs provinces cam — dont le Kautharā<sup>6</sup> en 1653<sup>7</sup> — le royaume khmer eut, à l'Est, une frontière commune avec le pays vietnamien. Mais cette frontière était en réalité un très large hinterland constitué de terres hautes, recouvertes de forêts, habitées par des tribus montagnardes, difficilement franchissables<sup>8</sup> et si inhospitalières que les différentes cartes publiées au xvii<sup>e</sup> siècle les appellent « Désert ou solitude de la Cochinchine »<sup>9</sup>. Il est de ce fait presque exclu

(1) MAK PHOEN, *op. cit.*, p. 351-352. Pour les troubles survenus à Ayudhyā, cf. W. A. R. WOOD, *op. cit.*, p. 189-190.

(2) W. J. M. BUCH, *op. cit.*, p. 230 ; A. CABATON, *op. cit.*, 1914, p. 191.

(3) LÊ QUÍ ĐÓN, *Phủ biên tạp lục*, Saigon, 1972, t. I, p. 88 ; *Đại nam thực lục tiền biên*, Hanoi, 1962, t. I, p. 98.

(4) NGUYỄN SIÊU, *Phương đình dư địa chí*, Saigon, 1960, p. 188.

(5) G. AUBARET, *op. cit.*, p. 2.

(6) Le territoire cam connu sous le nom de Kautharā occupait approximativement une région correspondant à ce qui fut jusqu'en 1945 la province vietnamienne de Khánh-hòa (dinh de Thái-khang et phủ de Diên-khánh).

(7) Après la prise du Kautharā par les troupes de Hiên-Vương, il ne resta plus aux cam que le Pānduraṅga, qui recouvrait approximativement le territoire de ce que fut jusqu'en 1975 les provinces de Bình Thuận et de Ninh Thuận (C. B-MAYBON, *op. cit.*, p. 113 ; J. BOISSELIER, *op. cit.*, p. 374-375).

(8) H. MAITRE (*Les jungles Moï. Mission Henri Maitre 1909-1911*, Paris, 1912) confirme la difficulté de pénétration dans cet hinterland, même au début du xx<sup>e</sup> siècle.

(9) Cf. par exemple la carte publiée dans A. de RHODES, *Divers voyages et missions du P. Alexandre de Rhodes en la Chine, et autres royaumes de l'Orient...*, Paris, 1653 et reproduite dans H. CHAPPOULIE, *Aux origines d'une église. Rome et les missions d'Indochine au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1943, t. I.

que les troupes khmères se soient aventurées dans cette région. Pour attaquer la seigneurie des Nguyễn, elles auraient donc dû passer le long de la côte, c'est-à-dire traverser le Pāṇḍuraṅga<sup>1</sup>. Or aucune des annales cam consultées ne fait état d'un quelconque transit de soldats khmers au Pāṇḍuraṅga à cette époque<sup>2</sup>.

On peut d'autant plus s'interroger sur la réalité du fait rapporté par les annales vietnamiennes que les chroniques royales du Cambodge ne font état à aucun moment d'une quelconque expédition en direction du pays viêt et que tous les documents locaux ou européens mentionnent que dès le début de 1658 le pays khmer fut le théâtre d'affrontements entre troupes fidèles au roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) et partisans des princes révoltés Padumarājā (Aṅg Sūr) et Uday Surivaṅs (Aṅg Tan'), ce qui permet de penser que le roi khmer avait alors d'autres soucis que celui de s'occuper de questions frontalières avec le pays viêt. Il faut noter d'ailleurs que des historiens vietnamiens ont mis eux aussi en doute l'affirmation que le roi khmer Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) avait violé la frontière de la seigneurie des Nguyễn. Ainsi, Phan Khoang écrit :

« En ce qui concerne les causes de cette expédition, les annales *Thực lục tiền biên*, *Cương Mục* et *Gia định thành thông chí* rapportent la même chose : c'est Nặc Ông Chân qui attaqua le premier la frontière vietnamienne. Nous pensons que ce sont là des informations officielles données par les mandarins des Nguyễn qui voulaient peut-être cacher le mariage de la princesse Nguyễn avec le roi khmer de l'époque »<sup>3</sup>. De son côté, Phạm Văn Sơn pense que l'attaque de la frontière vietnamienne par l'armée du roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) n'est pas certaine, le Cambodge n'ayant pas alors la possibilité de lancer cette attaque, car, selon cet auteur, pour pénétrer en territoire vietnamien par voie de terre, il aurait fallu que l'armée khmère traverse le territoire du campā, et pour s'y rendre par voie de mer, il aurait fallu que le royaume khmer possède un nombre suffisant de bateaux de guerre, ce qui n'était pas<sup>4</sup>.

Pour les chroniques royales du Cambodge, les motifs de l'intervention militaire des Nguyễn dans le pays khmer sont différents : l'attaque vietnamienne aurait été décidée par le seigneur de Huê pour répondre à une demande que lui avait faite l'ancienne épouse vietnamienne de Jayajetthā II, la princesse Aṅg Cūv. Les chroniques royales VJ, P 63, DV, ainsi que d'autres versions, ajoutent que cette demande de l'ancienne reine d'origine vietnamienne avait été envoyée à Hiên-Vương sur la

(1) Selon le Père A. de Rhodes, la frontière entre la seigneurie de Huê et le royaume cam était fixée en 1653 au douzième degré de latitude Nord (A. de RHODES, *op. cit.*, p. 63) et se situait donc un peu au Nord de Cam-ranh, alors que selon les Vietnamiens, en 1659, la rivière de Phan-rang servait de frontière entre les deux pays (L. AUROUSSEAU, « Charles B.-Maybon. — Histoire moderne du pays d'Annam... » (compte rendu), *BEFEO*, 1920, t. XX, fasc. 4, p. 87), bien que des zones d'influence aient pu exister de part et d'autre du fleuve (P.-Y. MANGUIN — « Études cam IV. Une relation ibérique du Campā en 1595 », *BEFEO*, 1981, t. LXX, p. 260, n. 2 — qui cite le *Đại nam liệt truyện*, pense qu'après l'attaque du campā par les Nguyễn, en 1653, la frontière entre les deux pays se situait plus au Nord, aux environs de Cam-ranh).

(2) Voir en particulier PO DHARMA, *Chroniques du Pāṇḍuraṅga. Introduction, textes et traductions annotées* (Thèse EPHE, 4<sup>e</sup> Section), Paris, 1978.

(3) PHAN KHOANG, *Viêt sử xứ đàng trong*, Saigon, 1971, p. 403, n. 2.

(4) PHẠM VĂN SƠN, *Viêt sử tân biên*, Saigon, 1959, vol. III, p. 297.

prière des princes Padumarājā (Aṅg Sūr) et Uday Surivaṅs (Aṅg Tan'), fils de l'*ubhayorāj* Paramarājā (Uday), qui s'étaient rebellés contre le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand)<sup>1</sup>.

Ces données des chroniques royales du Cambodge concordent avec celles des récits des auteurs occidentaux. Les Hollandais, qui n'indiquent pas la nationalité de la princesse laissent entendre qu'elle était « mère » des princes qui s'étaient révoltés<sup>2</sup>. N. Gervaise par contre spécifie que l'artisan de l'intervention militaire vietnamienne au Cambodge était l'ancienne reine d'origine vietnamienne, épouse de Jayajetthā II, mais note par erreur qu'elle était la fille du seigneur vietnamien de l'époque<sup>3</sup>, alors qu'elle était sa tante puisque Hiên-Vuong était petit-fils de Sāi-Vuong, le père de Aṅg Cūv. Des auteurs vietnamiens ont aussi reconnu le rôle de Aṅg Cūv dans cette affaire<sup>4</sup>, et Phạm Đình Khiêm s'est même étonné que les sources vietnamiennes « s'obstinent à ne rien dire de l'intervention de l'ancienne reine du Cambodge, tante du Seigneur en exercice »<sup>5</sup>.

Un missionnaire, le Père J. Tissanier, qui vécut en 1658-1660 au Tonkin, dans la seigneurie vietnamienne du Nord, a également mis en évidence la demande d'aide adressée à la cour des Nguyễn par les princes khmers qui s'étaient révoltés contre leur roi, mais a passé sous silence le rôle de la princesse Aṅg Cūv. Selon ce Père, c'étaient les princes révoltés qui avaient appelé à leur secours « le Roy de la Cochinchine, afin de satisfaire à leur passion, & de mettre entre les mains d'un Étranger le Royaume de Camboja. Le Cochinchinois ne fut pas marri de gagner un nouveau Royaume »<sup>6</sup>. A ce propos, A. Leclère écrit dans une

(1) MAK PHOEN, *op. cit.*, p. 191-194 et p. 356-359.

La chronique royale DL/2 (f. 75, a), rédigée par Nañ, donne à cette ancienne reine le simple qualificatif d'« auguste mère », alors que la chronique royale B39/12/B (t. I, p. 35), du même auteur, porte qu'elle était vietnamienne. Selon Doudart de Lagrée et Francis Garnier, qui ont utilisé la chronique royale DL/2, cette princesse était la mère du roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), alors qu'elle était en réalité sa belle-mère (A. B. de VILLEMÉREUIL, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée...*, Paris, 1883, p. 31 ; F. GARNIER, *op. cit.*, p. 368). C. B.-Maybon, qui cite F. Garnier, dit la même chose au sujet de cette princesse (C. B.-MAYBON, *op. cit.*, p. 116, n. 2). Selon G. Maspero, cette princesse était la mère des deux princes qui s'étaient révoltés contre le roi, alors qu'elle était en réalité leur tante par alliance (G. MASPERO, *L'empire khmer. Histoire et documents*, Phnom-Penh, 1904, p. 63 ; cet auteur dit par erreur que les deux princes révoltés étaient fils de l'ancien roi Jayajetthā II). A. Leclère et J. Moura font aussi état de cet épisode de l'histoire du Cambodge, mais J. Moura le place par erreur en 1654 (A. LECLÈRE, *Histoire du Cambodge depuis le I<sup>er</sup> siècle de notre ère...*, Paris, 1914, p. 351 ; J. MOURA, *op. cit.*, t. II, p. 61-62).

(2) W. J. M. BUCH, *op. cit.*, p. 230 ; WINKEL, *op. cit.*, p. 1771 ; il fallait dire « leur tante par alliance ».

(3) N. GERVAISE, *op. cit.*, p. 268-269.

(4) Citons par exemple PHAN KHOANG, *op. cit.*, p. 203 ; NGUYỄN VĂN QUÊ, *Histoire des pays de l'Union Indochinoise...*, Saigon, 1932, cité par THÁI VĂN KIÊM, *op. cit.*, p. 385.

(5) PHẠM ĐÌNH KHIÊM, *op. cit.*, p. 162, n. 1.

(6) *Relation du voyage du P. Ioseph Tissanier...*, *op. cit.*, p. 262.

H. Chappoulie, utilisant surtout les récits des missionnaires, a souligné également le rôle de l'ancienne reine d'origine vietnamienne qui, dit-il, noua contre le roi khmer Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) « des intrigues qui aboutirent à une intervention militaire du seigneur de Huê ». Mais cet auteur écrit que l'ancienne reine d'origine vietnamienne était belle-sœur du roi khmer, alors qu'elle était comme on l'a vu, sa belle-mère (H. CHAPPOULIE, *op. cit.*, t. I, p. 167).

note que selon les annales vietnamiennes, les princes khmers qui s'étaient rebellés contre leur roi et qui s'étaient adressés au seigneur de Huê pour demander son aide, avaient offert à ce seigneur de renoncer en sa faveur à tous leurs droits au trône du Cambodge s'il voulait les aider à se venger du roi meurtrier de leur père<sup>1</sup>. Il semble que cet auteur, qui d'ailleurs a tenté de rejeter cette affirmation, n'ait pas consulté directement les annales vietnamiennes sur ce point précis, et se soit contenté de reprendre Trương Vĩnh Ky, qu'il cite nommément un peu auparavant<sup>2</sup>.

Il ressort de ce qui vient d'être dit que l'intervention militaire vietnamienne de 1658 eut pour origine des dissensions à l'intérieur de la famille royale khmère et fut menée en faveur des princes qui s'étaient révoltés contre leur roi<sup>3</sup>. L'argument selon lequel elle était une réponse à une agression khmère ne peut être retenu que comme un simple prétexte qui répond assez parfaitement aux visées interventionnistes de la Cour vietnamienne de Huê.

En effet, depuis approximativement la deuxième décennie du xvii<sup>e</sup> siècle, qui vit débiter les relations entre les rois cambodgiens et les seigneurs Nguyễn, un grand nombre de Vietnamiens, vagabonds, déserteurs, bannis et autres, étaient venus s'installer à l'intérieur du royaume khmer, en particulier dans les régions frontalières et s'étaient mêlés à la population cambodgienne<sup>4</sup>. Les relations entre les communautés khmère et vietnamienne n'étaient sans doute pas toujours très cordiales et des incidents avaient lieu<sup>5</sup>, d'autant que l'établissement de

(1) A. LECLÈRE, *op. cit.*, 1914, p. 351, n. 1.

(2) TRƯƠNG VĨNH KY, *Cours d'histoire annamite à l'usage des écoles de la Basse-Cochinchine*, Saïgon, 1877, vol. II, p. 136.

Cet auteur laisse entendre que le roi Jayajettthā II, étant près de mourir, nomma un de ses frères régent et tuteur de son fils, mais que l'oncle ambitieux, s'étant emparé du trône, son neveu réussit à le tuer. Les quatre fils laissés par le régent résolurent de venger la mort de leur père, se révoltèrent et appelèrent à leur secours le roi de Cochinchine, Hiên-Vương, en lui offrant l'abandon de leurs droits à la couronne du Cambodge, s'il voulait les aider à assurer leur vengeance. Trương Vĩnh Ky précise que ce récit ne constituait pas la version vietnamienne des faits, mais plutôt la version cambodgienne, alors qu'aucune chronique royale du Cambodge ne contient un récit semblable. Le fait de présenter l'ancien *ubhayorāj* Paramarājā (Uday) comme faisant fonction de régent, comme tuteur du prince Cau Bañā Cand et comme ayant laissé quatre fils après sa mort suggère plutôt une autre source, qui nous paraît être l'ouvrage du Père C.-E. Bouillevaux publié trois ans auparavant (*L'Annam et le Cambodge. Voyages et notices historiques accompagnés d'une carte géographique*, Paris, 1874, p. 355-356) et qui ne se réfère pas, pour ce point précis, à des chroniques royales du Cambodge, mais plutôt à des missionnaires, dont le Père J. Tissanier.

(3) C. B.-MAYBON, *op. cit.*, p. 116 ; LÊ THANH KHÔI, *op. cit.*, p. 266.

Ce dernier auteur écrit que les Nguyễn étaient intervenus au Cambodge parce qu'ils avaient été sollicités par les princes khmers qui s'étaient révoltés, et aussi par les bouddhistes qu'indignait la conversion de leur roi à l'islam. Le même auteur écrit ailleurs que les Nguyễn étaient intervenus au Cambodge parce qu'ils avaient été sollicités par l'un des partis khmers (LÊ THANH KHÔI, *Histoire du Vietnam des origines à 1858*, Paris, 1981, p. 267).

(4) G. AUBARET, *op. cit.*, p. 2.

Les deux territoires cambodgiens habités à cette époque par des Vietnamiens et signalés par le *Gia đình thông chí* étaient Mô-xòai (Ba-ria) et Đông-nai.

(5) Trương Vĩnh Ky, puisant sans doute dans les sources vietnamiennes, fait état de l'oppression du bon peuple (vietnamien) par le roi khmer, tandis que P. Boudet fait état d'incidents résultant de vols de bétails (cf. TRƯƠNG VĨNH KY, *op. cit.*, p. 135 ; P. BOUDET,

ces colons vietnamiens — et ceci devait être perçu par les Cambodgiens — préluait dans un avenir plus ou moins proche à « l'annexion » définitive de ces territoires<sup>1</sup>.

Peut-être faut-il compter au nombre des incidents ayant encouragé la cour de Huê à intervenir un fait rapporté par la chronique royale DV, qui mentionne que le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), comme précédemment son frère le roi Aṅg Dañ Rājā (Cau Bañā Nū), laissa entendre au cours d'une réunion tenue avant la révolte des princes en janvier 1658, qu'il souhaitait obtenir la restitution des douanes de Kampong Krābei et de Prei Nokor, maintenant que la guerre entre Vietnamiens et « Chinois » était terminée<sup>2</sup>. Mais, cette fois encore, la princesse vietnamienne Aṅg Cūv intervint auprès du monarque khmer, en arguant que le territoire de Prei Nokor permettrait à ses concitoyens d'avoir plus facilement des rapports avec elle. Par respect pour elle, le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) laissa lui aussi ses revendications sans suite<sup>3</sup>. Un second fait signalé par N. Gervaise peut avoir développé les griefs des Nguyễn contre le roi khmer. Selon cet auteur, Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) aurait fait assassiner, sur les conseils de quelques Malais, un ambassadeur du seigneur vietnamien et cet assassinat aurait été, avec la conversion du roi à l'islam, à l'origine de la brouille entre ce monarque et la princesse vietnamienne<sup>4</sup>. Comme aucune autre source, sauf omission, ne fait mention de cet assassinat, il est probable que N. Gervaise fait une confusion avec celui commis en novembre 1643 sur le chef du comptoir hollandais Pieter de Rogemortes au moment où celui-ci se rendait à la Cour accompagné de quelques-uns de ses compatriotes et d'une escorte de douze soldats<sup>5</sup>. Au reste, N. Gervaise ne semble pas croire que cet assassinat, si jamais il eut lieu, fut la cause de l'intervention vietnamienne puisque selon ce même auteur, lorsque le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) se rendit à la Cour de Cochinchine, le roi vietnamien ne lui tint aucunement rigueur de cet acte mais au contraire lui rendit la couronne du Cambodge et le fit escorter par ses soldats lorsqu'il retourna dans son royaume<sup>6</sup>.

« La conquête de la Cochinchine par les Nguyễn et le rôle des émigrés chinois », *BEFEO*, 1942, t. XLII, p. 120).

On observera que ces incidents n'éclataient jamais hors du royaume khmer, mais toujours à l'intérieur de ses frontières, car les Cambodgiens n'allaient pas s'installer sur les terres des Nguyễn.

(1) C. B.-MAYBON, *op. cit.*, p. 116 ; NGUYEN THANH-NHA, *Tableau économique du Viet Nam aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1970, p. 17.

Pierre Poivre, qui visita la Cochinchine en 1748-50, note au sujet de l'annexion du Đông-nai par les Vietnamiens, que ces derniers « cherchèrent quelques mauvaises querelles aux Cambodgiens et s'emparèrent de leur pays » (cf. « Voyage de Pierre Poivre en Cochinchine. Description de la Cochinchine (1748-50) », *REO*, 1887, t. III, p. 412 ; L. MALLERET, *Pierre Poivre*, Paris, Publ. de l'EFEO, 1974, p. 176).

(2) La fin des hostilités entre les Nguyễn et les Trịnh eut lieu en réalité en 1673 (cf. LE THANH KHOI, *op. cit.*, 1955, p. 250).

(3) MAK PHOEN, *op. cit.*, p. 353-354.

(4) N. GERVAISE, *op. cit.*, p. 267-268.

(5) W. J. M. BUCH, *op. cit.*, p. 219 ; A. CABATON, *op. cit.*, 1914, p. 181.

(6) N. GERVAISE, *op. cit.*, p. 272.

Il est évident que la Cour de Huê mesurait tout le parti qu'elle pouvait tirer d'une intervention militaire au Cambodge, qui réglerait les incidents résultant des implantations vietnamiennes dans les territoires khmers, en consolidant ces implantations, qui continuerait sa politique d'expansion vers le Sud au détriment du Cambodge, pays aux « plaines fécondes qui s'étendent sans limite jusqu'au golfe de Thaïlande »<sup>1</sup> et qui apparaissait comme une « belle proie », ou en tout cas comme « une proie facile »<sup>1</sup>. Aussi, dans cette perspective, la demande d'aide des princes khmers révoltés au seigneur Hiên-Vương par l'entremise de la princesse vietnamienne Añg Cūv, dût-elle être un prétexte rêvé d'intervention pour la Cour de Huê, qui n'allait pas manquer de profiter d'une si bonne occasion puisque comme on le verra, les deux princes khmers, auteurs de cette demande d'intervention, allaient bientôt apprendre, à leurs dépens, que la Cour des Nguyễn n'était pas uniquement intervenue au Cambodge pour les aider à chasser le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), mais aussi et surtout pour y défendre ses intérêts. Et la chronique royale P 57 a probablement raison quand elle fait écrire à la princesse Añg Cūv dans son message adressé à son neveu Hiên-Vương :

« Au royaume de Kambujā (...), il y a actuellement des guerres et de grands bouleversements. Si (le roi Viêt) fait lever des troupes pour venir aider le parti de l'Auguste Pūduṃmarājā et de l'Auguste Ūdaiy-Rājār, le royaume de Kambujā deviendra sûrement son vassal »<sup>3</sup>.

Que les termes de cette lettre soient exacts ou non, ils mettent bien en lumière, en tout cas, ce qui fut l'une des raisons de l'intervention vietnamienne au Cambodge, à savoir : la poursuite de la politique d'expansion vers le Sud et la volonté de placer le royaume khmer sous la suzeraineté des Nguyễn, politique qui allait se concrétiser, comme on le verra, par la tentative des troupes d'intervention vietnamiennes, une fois le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) éliminé de la scène politique, de se saisir des deux princes khmers Padumarājā (Añg Sūr) et Uday

(1) LE THANH KHOI, *op. cit.*, 1981, p. 266.

(2) TRUONG VINH KY, *op. cit.*, vol. II, p. 135.

Au sujet de cette volonté de conquête de la seigneurie des Nguyễn, d'autres historiens vietnamiens ont donné leurs opinions. Citons entre autres Hoàng Cao Khải qui écrit : « Les seigneurs Nguyễn pensaient que la politique expansionniste vers le Sud était un objectif à poursuivre. Comme le campā et le Cambodge étaient deux pays peuplés, à cette époque, de gens sauvages, c'était une bonne occasion pour les seigneurs Nguyễn de les annexer ». Et plus loin : « Le campā et le Cambodge étaient deux pays qui cherchaient à recourir à la piraterie. Si notre pays [Vietnam] lançait une guerre punitive contre ces deux contrées et en occupait le territoire, ce serait tout simplement une mission confiée par le Ciel à un pays de haute civilisation pour initier des pays sauvages et ce serait aussi 'l'évolution naturelle de la loi générale' que l'on ne peut guère éviter » (HOÀNG CAO KHẢI, *Việt sử yểu* (texte chinois de 1914 traduit en quốc ngữ en 1971), Saïgon, 1971, p. 405 et p. 231). De son côté, Đào Văn Hội écrit : « Dans le vaste delta du Sud (...), on ne voit guère à cette époque d'autorité chargée d'administrer ce pays. Si les seigneurs Nguyễn s'emparaient de cette région ou si le Cambodge décidait lui-même de l'offrir aux Nguyễn, cela n'impliquerait aucune perte pour les Khmers » (ĐÀO VĂN HỘI, *Tân An ngày xưa*, Saïgon, 1972, p. 13).

(3) P57, t. VI, p. 25. On reconnaît dans les deux titres les deux princes Padumarājā (Añg Sūr) et Uday Surivañs (Ang Tan'). Cf aussi MAK PHOEN, *op. cit.*, p. 355.

Survivants (Âng Tan'), qui pourtant avaient appelé ces troupes<sup>1</sup>, et ensuite par la tentative du seigneur vietnamien de replacer sur le trône khmer l'ancien roi Rāmādhīpati I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), après s'être assuré qu'il se reconnaîtrait vassal de la Cour de Huê.

Une autre considération semble aussi avoir eu sa part dans la décision de Hiên-Vương d'ordonner cette intervention militaire, c'est la recherche d'armements et de produits nécessaires à la poursuite de la guerre contre les Trịnh; objectif qu'a bien noté le Père J. Tissanier qui écrit que le seigneur vietnamien, en ordonnant d'attaquer le pays khmer, espérait y trouver « toutes les choses nécessaires pour faire la guerre au Tonquin »<sup>2</sup>.

### L'ATTAQUE VIETNAMIENNE

Les sources vietnamiennes ne fournissent pas beaucoup de détails sur l'attaque vietnamienne proprement dite. Ainsi, le *Gia định thông Chi*, traduit par G. Aubaret en 1863, ne fait même pas état de la pénétration des troupes d'intervention vietnamiennes à l'intérieur du pays, mais signale seulement que ces troupes, composées de deux mille soldats<sup>3</sup> commandés par le gouverneur de Trân-biên-dinh<sup>4</sup>, nommé Yên, le major général Minh et le capitaine Xuân, arrivèrent à Mô-xoai (Ba-ria) qui fut pris. Le roi khmer fut alors fait prisonnier et emmené dans une cage jusqu'à la province de Quảng-binh<sup>5</sup>.

En fait, ce texte traduit, qui semble avoir servi de référence à d'autres historiens du Vietnam<sup>6</sup>, ne correspond pas tout à fait aux autres textes historiques vietnamiens, avec qui il présente quelques divergences quant aux titres des mandarins placés à la tête de l'expédition vietnamienne et au nombre de soldats placés sous leurs ordres. Ainsi, selon le *Đại nam thực lục tiền biên*, le seigneur vietnamien « ordonna au phó tướng de Trân-biên nommé Tôn thất Yên, au cai đội nommé Xuân

(1) Un auteur vietnamien a fait cette remarque : « Le Đại Việt attend toujours les occasions propices pour manifester ses volontés de domination et d'hégémonie » (PHAN KOANG, *op. cit.*, p. 123).

(2) *Relation du voyage du P. Ioseph Tissanier...*, *op. cit.*, p. 262.

Lorsqu'elles se retirèrent du Cambodge, les troupes vietnamiennes emportèrent avec elles un énorme butin.

(3) La traduction en quốc ngữ du Gia Định Thành Thông Chí (Saigon, tập trung, 1972, p. 6) donne 3.000 soldats.

(4) Selon une note de la traduction en quốc ngữ du Gia Định Thành Thông Chí (*op. cit.*, p. 6), Trân Biên Dinh est situé dans l'actuelle région de Phú Yên.

(5) G. AUBARET, *op. cit.*, p. 2.

Des documents occidentaux font aussi état de cette « cage de fer » (Q. BROWNE, *op. cit.*, p. 55 ; W. J. M. BUCH, *op. cit.*, p. 230 ; *Relation du voyage du P. Ioseph Tissanier...*, p. 263). Rappelons que le même traitement avait été infligé en 1653 par Hiên-Vương au roi du campā, qui se donna la mort (cf. J. BOISSELIER, *op. cit.*, p. 375 ; *Relation du voyage du P. Ioseph Tissanier...*, p. 261).

(6) Ainsi C. B.-Maybon a écrit que les Vietnamiens occupèrent Mô-xoai en 1658, que les Cambodgiens s'opposèrent à eux mais qu'ils furent mis en déroute et que le roi khmer fut fait prisonnier. De leurs côtés, Lê Thành Khôi et Trương Vĩnh Ky ont écrit aussi que le seigneur vietnamien envoya deux mille hommes à Mô-xoai (C. B.-MAYBON, *op. cit.*, p. 116 ; LÊ THÀNH KHÔI, *op. cit.*, 1981, p. 267 ; TRƯƠNG VĨNH KY, *op. cit.*, p. 136).

Thắng, au *tham mru* nommé Minh Lộc (on ignore les noms de famille de ces deux derniers) de conduire trois mille hommes au poste militaire de Hùng-phúc<sup>1</sup>. Après avoir attaqué ce poste (l'armée vietnamienne), captura Nac Ong Chân et le conduisit au Vietnam »<sup>2</sup>.

Le *Đại nam thực lục tiền biên* ne fait pas état non plus de la pénétration des troupes vietnamiennes au cœur du pays khmer et semble encore circonscrire le combat à la seule province de Biên-hòa. Le *Phủ biên tạp lục* par contre, bien qu'il ne décrive pas l'itinéraire des troupes vietnamiennes au Cambodge, fait allusion à la capitale de ce pays : « le seigneur Phước Tân ordonna à ses mandarins de Dinh Trấn biên, le Phó Tướng ayant pour titre Hầu<sup>3</sup> et nommé Yên Vở, le Cai Đội ayant pour titre Hầu et nommé Xuân Thắng, le Tham Mru ayant pour titre Hầu et nommé Minh Lộc, le Câu Kê ayant pour titre Bá et nommé Văn Lĩnh, d'aller avec trois mille hommes attaquer le Sud [le Cambodge]. Ce seigneur choisit le 9<sup>e</sup> jour [du 9<sup>e</sup> mois] comme date de l'expédition et souhaita que le corps expéditionnaire soit le 29<sup>e</sup> jour à la ville fortifiée (Thành) du Cambodge »<sup>4</sup>.

Les documents historiques vietnamiens ne décrivent donc pas la bataille qui opposa le roi khmer Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) aux troupes d'intervention vietnamiennes et se contentent de signaler que le roi khmer fut fait prisonnier, sans dire dans quelles circonstances.

Les chroniques royales du Cambodge, elles, sont bien plus explicites. Elles racontent qu'une flotte vietnamienne, composée de quelques milliers de soldats — deux mille soldats pour la chronique royale P 57 et cinq mille soldats pour les chroniques royales VJ, P 63 et VJ — vint s'adjoindre aux troupes khmères des princes révoltés Padumārājā (Aṅg Sūr) et Uday Surivaṅs (Aṅg Tan') à Phnom-Penh<sup>5</sup>, après avoir, précise la chronique royale P 57, attaqué la province de Daung Nay (Đông-nai) et capturé son gouverneur, ainsi qu'attaqué les autres provinces situées sur son passage dont les dignitaires, ayant constaté la supériorité numérique des forces vietnamiennes, s'étaient enfuis. Le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), entouré de soldats cam, malais et khmers, se mit à la tête de la flotte cambodgienne et, quittant

(1) Avant 1975, Mỏ-xòai, district de Phúc-chính, province de Biên-hòa.

(2) *Đại nam thực lục tiền biên*, t. I, p. 98.

(3) Hầu et Bá sont le second et le troisième des 5 titres nobiliaires octroyés par le roi : Công « Duc », Hầu « Marquis », Bá « Comte », Tử « Vicomte ». Nam « Baron ». J. F. M. GÉNIBREL, *Dictionnaire Annamite-Français*, 2<sup>e</sup> éd. Saigon, p. 294.

(4) LÊ QUI ĐÓN, *op. cit.*, t. I, p. 88.

(5) Les chroniques royales du Cambodge donnent au général vietnamien qui commandait cette expédition de 1658 le titre de Uñ Pieñ Dhūr (ou encore Uñ Jieñ Dhūr, Uñ Bhūv Pieñ, Uñ Khim Māñ Pieñ Dhūr). Selon les Hollandais, ce général, qui avait auparavant vaincu le roi du campā, portait en 1660 le titre de Ong-Karbeek-tong ; ils ajoutent qu'en cette année 1660, ce général fut battu par les troupes des Trịnh, fait prisonnier et mis à mort (cf. W. J. M. BUCH, *op. cit.*, BEFEO, 1936, t. XXXVI, p. 147, n. 4). Les annales vietnamiennes font état d'un désastre des troupes des Nguyễn, face aux Trịnh, en 1660-61, au cours duquel « les récentes conquêtes des Cochinchinois étaient perdues pour toujours », mais ne font pas état de la capture de leur général Hữu Tân, ni de son second Hữ Đạt (cf. L. CADIÈRE, « Le mur de Đông-Hới. Étude sur l'établissement des Nguyễn en Cochinchine », BEFEO, 1906, t. VI, p. 209-211).

le port de Kampong Luong, se porta à la rencontre des troupes ennemies, précédé par un corps d'avant-garde commandé par le prince Kaev H̄vā (Aṅg Im). Un combat fluvial eut lieu sur le Tonlé Sap, devant le village de Prêk Ta Tèn selon les chroniques royales VJ et P 63, au cours duquel le prince Kaev H̄vā (Aṅg Im) disparut dans la rivière. Les barques vietnamiennes se massèrent ensuite autour de l'embarcation du roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), qui tenta de reculer. Les troupes vietnamiennes la poursuivirent, l'atteignirent et firent prisonniers le roi ainsi que de hauts dignitaires. Les troupes alliées khméro-vietnamiennes étaient commandées par le chef du corps expéditionnaire vietnamien, les princes khmers Padumarājā (Aṅg Sūr) et Uday Surivaṅs (Aṅg Tan') n'ayant pas pris part à ce combat<sup>1</sup>.

D'après les documents hollandais, il y eut très peu de résistance de la part des troupes cambodgiennes, ce qui permit aux troupes d'intervention des Nguyễn d'obtenir un succès complet en un temps relativement court<sup>2</sup>. Le Père J. Tissanier va même jusqu'à écrire qu'il n'y eut même pas de résistance, puisque dans sa *Relation* on peut lire que le seigneur vietnamien envoya au Cambodge un de ses généraux, « lequel accompagné de quelques regimens d'infanterie, & de quelques petits vaisseaux entra sans resistance dans un Royaume qu'on luy ouvroit »<sup>3</sup>.

Tous les textes font état de la rapide défaite et de la capture du roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) — qui pourraient en partie s'expliquer par le brutal renversement d'alliance qui fit suite à l'intervention de l'ancienne reine d'origine vietnamienne Aṅg Cūv auprès de Hiên-Vuong<sup>4</sup>; le roi khmer ayant dû se trouver pris au dépourvu devant une situation qu'il n'avait pas prévue — sauf N. Gervaise qui écrit que le roi khmer s'enfuit devant l'armée viet. Il poursuit qu'il fut alors décidé que le prince Padumarājā (Aṅg Sūr) serait déclaré roi, et que la princesse vietnamienne partagerait avec lui le gouvernement du royaume<sup>5</sup>. On rechercha le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) qui se trouvait caché dans un vieux temple<sup>6</sup>. On l'invita à venir s'expliquer devant une « Assemblée des États ». Son discours et son éloquence ayant convaincu, on décida que le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) et le prince Padumarājā (Aṅg Sūr) se rendraient tous deux à la Cour de la Cochinchine pour permettre au seigneur vietnamien de juger lequel des deux princes khmers monterait sur le trône du Cambodge. Le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) accepta de se rendre en pays vietnamien, mais le prince Padumarājā (Aṅg Sūr) s'y refusa<sup>7</sup>.

S'il est exact que, comme l'écrit N. Gervaise, le prince Padumarājā

(1) MAK PHOEN, *op. cit.*, p. 194-196 et p. 359-362.

(2) WINKEL, *op. cit.*, p. 1771 ; W. J. M. BUCH, *op. cit.*, 1937, p. 230.

(3) *Relation du voyage du P. Ioseph Tissanier...*, p. 262-263.

(4) Cf. *supra*, p. 302.

(5) On se rappellera que selon la chronique royale P57, cette princesse était déjà le second personnage du royaume sous le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand).

(6) Selon E. Aymonier et B.-P. Groslier, ce temple serait celui d'Angkor Vat (E. AYMONIER, *op. cit.*, 1904, p. 776 ; B.-P. GROSLIER, *Angkor le Cambodge au XVI<sup>e</sup> siècle d'après les sources portugaises et espagnoles*, Paris, 1958, p. 128).

(7) N. GERVAISE, *op. cit.*, p. 269-272.

(Aṅg Sūr) refusa de se rendre auprès de Hiên-Vương, ceci pourrait expliquer la suite des événements, à savoir un revirement d'attitude de la seigneurie vietnamienne des Nguyễn à l'égard des princes révoltés, retournement qui allait transformer les alliés d'hier en ennemis.

#### GUERRE ENTRE LES PRINCES KHMERS ET LES TROUPES D'INTERVENTION VIETNAMIENNES

La première guerre d'intervention vietnamienne dans le pays khmer aurait dû s'achever avec la défaite du roi Rāmādhipatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) concrétisée par la disparition du prince Kaev Ĥvā (Aṅg Im) et la capture du roi khmer par les troupes de Hiên-Vương, troupes qui n'étaient officiellement venues au Cambodge que pour chasser du trône le monarque khmer. Ce ne fut pas ce qui se passa puisque les chroniques royales du Cambodge nous disent que les Vietnamiens, après s'être emparés de Rāmādhipatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), se retournèrent contre les deux princes khmers Padumarājā (Aṅg Sūr) et Uday Surivaṅs (Aṅg Tan'), qui étaient à l'origine de leur intervention. Bien que chacun explique à sa manière les causes de cette nouvelle guerre, il semble bien qu'elle ait son origine dans la volonté des Vietnamiens de s'emparer des deux princes (ou de l'aîné d'entre eux) afin de pouvoir placer le royaume khmer sous leur tutelle.

Selon les chroniques royales VJ et P 63, après s'être emparés du roi Rāmādhipatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), les Vietnamiens ne l'amenèrent pas à Phnom-Penh pour le présenter aux princes khmers Padumarājā (Aṅg Sūr) et Uday Surivaṅs (Aṅg Tan'), mais l'envoyèrent directement en pays vietnamien, ce qui aurait indisposé fortement les deux princes. Cependant, ces derniers ne voulurent rien faire, afin de ne pas gêner la princesse Aṅg Cūv, qui se trouvait toujours avec eux. Quittant ensuite Phnom-Penh, et invitant cette princesse à les suivre, ils allèrent s'installer dans la capitale, c'est-à-dire Oudong, mais n'en informèrent pas le chef du corps expéditionnaire vietnamien, ce qui provoqua chez ce dernier une grande irritation. Voulant s'emparer des deux princes, le général vietnamien leur demanda « par ruse » l'autorisation d'envoyer ses troupes à Oudong prendre les biens ayant appartenu à l'ancien roi afin de les transférer en pays viêt. Les deux princes les firent porter aux Vietnamiens par des serviteurs royaux. Bien qu'ils aient obtenu ce qu'ils avaient demandé, les Vietnamiens se dirigèrent vers la capitale Oudong et élevèrent des fortifications au Nord du pont de Khla Tram (Kampong Luong)<sup>1</sup>.

La chronique royale P 57 fournit une version différente. Pendant que les troupes alliées khméro-vietnamiennes étaient aux prises avec l'armée de Rāmādhipatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), les deux princes Padumarājā (Aṅg Sūr) et Uday Surivaṅs (Aṅg Tan') s'emparaient de la capitale Oudong. Après avoir appris la défaite du roi khmer et sa capture par les troupes vietnamiennes — selon P 57, ce monarque, prisonnier des

(1) MAK PHOEN, *op. cit.*, p. 196-198.

Vietnamiens, fut gardé en territoire khmer et ne fut conduit en territoire vietnamien que plus tard, lorsque les troupes vietnamiennes se retirèrent —, les deux princes chargèrent des dignitaires d'aller offrir un grand banquet à ces troupes. Cependant, le chef des troupes vietnamiennes chargea ses adjoints de prendre les biens ayant appartenu à l'ancien roi et se trouvant à Oudong. Ayant obtenu ces biens, les Vietnamiens voulurent aussi s'emparer du prince Padumarājā (Aṅg Sūr) afin de placer le Cambodge sous leur tutelle. Ils revinrent alors à Oudong où ils s'emparèrent de toutes les armes de guerre malgré les protestations des dignitaires khmers agissant sur ordre du prince Padumarājā (Aṅg Sūr). Et comme ce dernier n'avait pas accepté de sortir du palais royal, les Vietnamiens attaquèrent la ville et la pillèrent<sup>1</sup>.

Le désir des Vietnamiens de s'emparer des princes khmers Padumarājā (Aṅg Sūr) et Uday Surivaṅs (Aṅg Tan') en vue de placer le Cambodge sous leur tutelle ne semble pas avoir été mis en évidence par d'autres sources, sauf, semble-t-il, par N. Gervaise lorsqu'il écrit que le prince Padumarājā (Aṅg Sūr) fut invité à se rendre à la cour seigneuriale de Cochinchine en même temps que le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), mais qu'il s'y refusa.

Le sac du pays khmer et de sa capitale a été amplement confirmé. Bien que le *Đại nam thực lục tiền biên* et le *Gia định thông chí* le passent sous silence, le *Phủ biên tạp lục* de Lê Quý Đôn le reconnaît puisqu'il dit qu'après avoir battu l'armée khmère, les troupes vietnamiennes « arrêtaient le roi Nac Châm et certains chefs de tribus résidant dans ce pays et se saisirent des chevaux, des éléphants et du matériel de guerre pour les envoyer à Quảng-bình »<sup>2</sup>. Il en est de même des Hollandais : « les Annamites, accueillis sans vive résistance par les Cambodgiens, en profitèrent pour ravager et piller le pays d'une façon terrible »<sup>3</sup>. Leurs récits, comme ceux des missionnaires, font état d'un immense butin emporté par les Vietnamiens, puisqu'il aurait fallu aux troupes de Huê « vingt-sept grands bateaux et soixante-dix plus petits pour emporter le trésor royal » des Khmers, tandis que « huit cents éléphants, des chevaux en plus grand nombre encore, 1 600 pièces d'artillerie » tombèrent aussi entre leurs mains<sup>4</sup>. Pour sa part, la chronique royale P 57 fait état de plusieurs piculs<sup>5</sup> de biens royaux — dont de l'or et de l'argent accumulés depuis plusieurs règnes — emportés par les Vietnamiens, sans parler des armements de toutes sortes<sup>6</sup>.

(1) MAK PHOEN, *op. cit.*, p. 362-364.

(2) LÊ QUÍ ĐÔN, *op. cit.*, t. I, p. 88.

(3) A. CABATON, *op. cit.*, 1914, p. 191 ; WINKEL, *op. cit.*, p. 1771.

(4) Cf. H. CHAPPOULIE, *op. cit.*, t. I, p. 167, qui cite les missionnaires ; de son côté, le Père J. Tissanier dit que les troupes vietnamiennes avaient pris « quatre gros vaisseaux [et] plus de mille pièces d'artillerie » (*Relation du voyage du P. Joseph Tissanier...*, p. 263).

(5) Un picul correspond à 60 kilogrammes.

(6) MAK PHOEN, *op. cit.*, p. 362.

Au sujet des pièces d'artillerie khmères, Pierre Poivre, qui a visité la Cochinchine entre 1748 et 1750, a trouvé dans la citadelle de Huê des canons portant les armes du Cambodge, et qui proviendraient probablement du sac d'Oudong de 1658-1659 (cf. P.-Y. MANGUIN, *op. cit.*, 1972, p. 207 ; L. MALLERET, *op. cit.*, 1974, p. 180).

Les étrangers qui commerçaient avec le Cambodge ne furent pas, eux non plus épargnés. Ainsi, les Anglais eurent un navire, le *Little Fortune*, détruit, et Rawlins ne put rejoindre Bantam, en traversant le Siam, qu'en août 1659<sup>1</sup>. Au cours du pillage d'Oudong et de l'incendie qui s'ensuivit, la loge néerlandaise fut mise à sac et plusieurs hommes de son personnel perdirent la vie; d'autres Hollandais, dont leur chef Pieter Kettingh, réussirent à passer au Siam en compagnie des marchands anglais et rejoignirent Bantam ce même mois (août 1659)<sup>2</sup>. C'est au cours de cette attaque vietnamienne de 1658-1659 que les troupes des Nguyễn découvrirent Jean de la Croix, qui fut emmené en Cochinchine et installé à Huê sur ordre de Hiên-Vuong, dont il devint un des mandarins favoris<sup>3</sup>.

Un combat entre les alliés d'hier s'engagea, selon la chronique royale P 57, au début de l'année cambodgienne consécutive à celle de l'entrée des troupes vietnamiennes en pays khmer, c'est-à-dire en mars ou en avril 1659<sup>4</sup>. Il se termina par le départ des troupes vietnamiennes qui durent quitter le territoire khmer. Pour leur part les Hollandais ne donnent pas de date, se contentant de signaler que les troupes d'intervention vietnamiennes partirent du Cambodge en 1659<sup>5</sup>.

Le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge — qui emmenèrent avec elles le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), dit P 57 — ne permit pas tout de suite au royaume khmer de retrouver la paix intérieure; les Malais et les çam musulmans, partisans de l'ancien monarque, prenant les armes contre le prince Padumarājā (Aṅg Sūr) devenu maintenant maître du Cambodge, d'abord à Thbaung Khmum, ensuite dans la province de Nokor Vat (Siemreap), dont ils furent chassés plus tard. Ces Malais et ces çam, accompagnés probablement de l'ancienne épouse malaise du roi, se réfugièrent par la suite au Siam<sup>6</sup>. Beaucoup d'autres Cambodgiens prirent aussi le chemin de l'exil, entre autres le chef suprême de la communauté des bonzes, accompagné par des proches et des partisans de l'ancien monarque.

La première intervention militaire vietnamienne dans les affaires du Cambodge s'accomplit donc en deux étapes. En premier, contre le souverain en place Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) et en faveur des princes Padumarājā (Aṅg Sūr) et Uday Surivaṅs (Aṅg Tan') qui s'étaient révoltés contre lui du fait de dissensions à l'intérieur de la famille royale

(1) D. K. BASSET, *op. cit.*, p. 53.

(2) W. J. M. BUCH, *op. cit.*, 1937, p. 230.

(3) Le métis portugais Jean de la Croix, natif des Philippines et élevé à Macao, est un célèbre fondeur d'artillerie. Il était alors au service du roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), qui lui avait donné un titre de dignitaire et l'avait fait gouverneur de province (cf. *L'État présent...*, p. 147; H. CHAPPOULIE, *op. cit.*, vol. I, p. 178, n. 1; P.-Y. MANGUIN, *op. cit.*, 1972, p. 205).

(4) Les chroniques royales VJ et P63, qui fournissent un millésime inexact (1655), portent que ce combat eut lieu au mois de Jeṣṭh, c'est-à-dire en mai ou en juin (cf. MAK PHOEUEN, *op. cit.*, p. 198 et p. 364).

(5) WINKEL, *op. cit.*, p. 1771.

(6) MAK PHOEUEN, *op. cit.*, p. 368-370. Selon la chronique royale P57 l'épouse malaise du roi (?) qui se réfugia à Ayudhyā portait le titre d'Anak Mnāñ Kapāḥ Pau (ajoutons que cette chronique royale n'avait pas fait précédemment état du mariage du roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) avec une jeune fille malaise).

cambodgienne. En second, contre ces mêmes princes devenus alors seuls maîtres du royaume, parce que les Vietnamiens voulaient aussi s'emparer d'eux afin de pouvoir vassaliser le pays khmer. Cette deuxième étape de la lutte entre Khmers et Vietnamiens ne s'arrêta pas avec le retrait des troupes vietnamiennes du territoire khmer. Un nouveau renversement de situation eut lieu en effet, lorsque le seigneur de Huê libéra l'ancien roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) et tenta de le replacer sur le trône du Cambodge, tentative dirigée contre les princes Padumarājā (Aṅg Sūr) et Uday Surivaṅs (Aṅg Tan') considérés maintenant par les Vietnamiens comme faisant obstacle à leur mainmise sur le pays khmer.

#### REMISE EN LIBERTÉ DE RĀMĀDHIPATĪ I<sup>er</sup> ET SA MORT

Les sources vietnamiennes portent que le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) avait été emmené prisonnier en pays vietnamien<sup>1</sup> et même conduit, disent le *Phủ biên tạp lục* et le *Gia định thông chí* jusqu'à la province de Quảng-bình<sup>2</sup>, à la frontière du Tonkin, où se trouvait le seigneur Hiên-Vương<sup>3</sup>. D'accord avec les chroniques royales du Cambodge, le *Gia định thông chí* ajoute, tout comme le *Đại nam thực lục tiền biên*, que le seigneur Hiên-Vương fit grâce à l'ancien monarque khmer et le renvoya régner sur le Cambodge, « à la condition de demeurer à jamais vassal de l'empire d'Annam et de lui payer régulièrement le tribut ». Il lui fut recommandé de « ne causer aucun dommage au peuple annamite vivant à la frontière »<sup>4</sup>.

La grâce accordée à l'ancien roi khmer était donc assortie de deux conditions qui traduisaient bien les véritables intentions du seigneur vietnamien Hiên-Vương, lorsqu'il avait ordonné l'intervention militaire au Cambodge après que l'ancienne reine Aṅg Cūv lui en avait fait la demande. Du fait de ces conditions, certains auteurs, comme Phan Khoang, ont considéré que dès l'époque de cette expédition, le Cambodge se soumit à la cour seigneuriale de Huê et accepta l'installation de colons vietnamiens sur son territoire<sup>5</sup>. De leur côté, Cl. Madrolle et d'autres auteurs comme Thái Văn Kiêm affirment que pour prix de leur intervention, les Vietnamiens reçurent le pays de Biên-hòa<sup>6</sup>.

(1) Des documents hollandais et anglais portent que la reine, épouse du roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) avait également été emmenée captive en pays vietnamien (cf. WINKEL, *op. cit.*, p. 1771 ; Q. BROWNE, *op. cit.*, p. 55).

(2) LÊ QUI ĐƠN, *op. cit.*, t. I, p. 88 ; G. AUBARET, *op. cit.*, p. 2.

(3) L. CADIÈRE, *Résumé de l'histoire d'Annam*, Quinhon (Annam), 1911, p. 94.

Les Hollandais qui étaient conduits en avril 1661 à Faifo, à 32 km au Sud de Tourane, apprirent le passage dans cette ville de l'ancien roi khmer fait prisonnier par les Vietnamiens. On l'avait détenu dans « une maison commune, édifice ressemblant à une pagode, qui servait de lieu d'assemblée, de salle de tribunal et de prison » (W. J. M. BUCH, *op. cit.*, 1936, p. 147).

(4) G. AUBARET, *op. cit.*, p. 2. Le *Đại nam thực lục tiền biên* ignore la deuxième condition.

(5) PHAN KHOANG, *op. cit.*, p. 452.

(6) Cl. MADROLLE, *Indochine du Sud*, Paris, 1928, p. xvi ; THÁI VĂN KIÊM, *op. cit.*, p. 384. Cf. aussi H. CHAPPOULIE, *op. cit.*, p. 168, n. 1.

Maybon écrit que les Vietnamiens occupèrent officiellement la région de Bà-rija dès le début de leur intervention militaire, laissant entendre par là que cette région fut placée sous l'administration des Nguyễn à partir de cette époque (C. B.-MAYBON, *op. cit.*, p. 116).

On est cependant en droit de s'interroger sur la valeur réelle des conditions imposées par le seigneur vietnamien puisque l'ancien monarque Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) n'avait plus aucun pouvoir et qu'une nouvelle autorité, le prince Padumarājā (Aṅg Sūr), était installée à Oudong, la capitale du royaume.

Les chroniques royales du Cambodge font également état de la remise en liberté de l'ancien monarque khmer décidée par le seigneur de Huê, mais la présentent comme une conséquence directe de l'irritation de ce seigneur devant « l'ingratitude » des princes Padumarājā (Aṅg Sūr) et Uday Surivaṅs (Aṅg Tan') et leur comportement face aux troupes d'intervention vietnamiennes. Passant sous silence les conditions imposées à l'ancien monarque khmer par Hiên-Vuong, ces textes mentionnent que ce dernier aurait bien voulu ordonner à ses troupes d'attaquer à nouveau le Cambodge et de s'emparer des deux princes khmers, mais que la crainte d'une condamnation de la part des pays étrangers l'en aurait dissuadé<sup>1</sup>.

La mise en liberté de l'ancien monarque khmer n'était en fait qu'une tentative du seigneur vietnamien de reprendre pied en territoire khmer après le retrait de ses troupes, chassées par les deux princes Padumarājā (Aṅg Sūr) et Uday Surivaṅs (Aṅg Tan'). Cette tentative vietnamienne de restauration de l'ancien roi khmer ne fut pas couronnée de succès. Selon le *Đại nam thực lục tiền biên*, le seigneur vietnamien ordonna d'escorter le roi khmer jusqu'au Cambodge, alors que le *Gia định thông chí* mentionne qu'il ordonna de le conduire jusqu'à la capitale du royaume<sup>2</sup>. Ces deux textes ne font pas état de la mort de Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), pas plus d'ailleurs que les *Biographies* — collection vietnamienne se rapportant au règne de Gia-Long et établie sur l'ordre de Tự-Đức — qui mentionnent que l'ex-roi khmer ne mourut qu'en 1674, ce qui est manifestement une erreur<sup>3</sup>. En fait, les chroniques royales du Cambodge notent que l'ancien roi khmer, en raison des dures épreuves qu'il aurait subies, tomba malade et mourut peu après sa remise en liberté, alors qu'il était en route vers le Cambodge, c'est-à-dire en l'année 1659, dans une localité nommée Bat Anhchien<sup>4</sup>. N. Gerlaise écrit quant à lui que le roi vietnamien auprès duquel s'était rendu le roi khmer défait<sup>5</sup> rendit la couronne à Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) et eut « encore l'honnêteté de lui donner pour escorte quelques Compagnies de ses meilleures Troupes » pour lui permettre de rentrer

(1) MAK PHOEUN, *op. cit.*, p. 199 et p. 365.

En fait, il semble bien que Hiên-Vuong ne pouvait envisager une nouvelle invasion du territoire khmer, qui aurait affaibli son potentiel militaire, alors qu'il était, ne l'oublions pas, en lutte contre la seigneurie des Trịnh (cf. H. CHAPPOULIE, *op. cit.*, vol. I, p. 168, n. 1).

(2) *Đại nam thực lục tiền biên*, t. I, p. 98 ; G. AUBARET, *op. cit.*, p. 2.

(3) C. B.-MAYBON, *op. cit.*, p. xi et p. 117, n. 1.

(4) Cette localité correspond probablement à Bat-kien, sur le Vaïco occidental. En effet, on sait que vers 1770, un autre roi khmer s'enfuit dans une localité nommée aussi Bat Anhchien (plus exactement Tralong Klos Bat Anhchien, qu'il faut considérer comme deux noms séparés), endroit désigné par le *Gia định thông chí* sous l'appellation de Bat-kien (= Bat Anhchien) et situé sur le territoire de Long-quât (probablement Tralong Klos) (cf. J. MOURA, *op. cit.*, t. II, p. 88 ; G. AUBARET, *op. cit.*, p. 35).

(5) Voir *supra*, p. 305.

en possession de son trône. Mais il ajoute que ce roi, sur le chemin du retour, tomba malade au campā et mourut deux jours plus tard<sup>1</sup>. Une autre source constate également cette mort. Il s'agit du témoignage des évêques français qui porte que l'ancien monarque mourut au campā; mais ce témoignage n'a certainement pas raison quand il affirme que cet ancien roi était « prisonnier du Roy de Tonquin »<sup>2</sup>.

La mort de l'ancien souverain Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) mit fin aux espoirs des Vietnamiens de le replacer sur le trône khmer<sup>3</sup> et annula en droit les conditions que lui avait imposées Hiên-Vương. A ce propos, A. Leclère écrit qu'après la mort de l'ancien roi et selon les Vietnamiens, Hiên-Vương ne remit au Cambodge les prisonniers khmers faits au cours de l'intervention militaire de 1658-1659 qu'à la suite d'un « traité de paix » mentionnant qu'un tribut serait versé régulièrement par le royaume khmer à la seigneurie vietnamienne des Nguyễn et que les sujets de cette seigneurie établis dans le royaume khmer y jouiraient de toutes les terres occupées par eux<sup>4</sup>. Cette affirmation est-elle exacte ou cet auteur qui a été suivi par d'autres sur ce point, a-t-il confondu ce que dit le *Gia định thông chí* des conditions imposées par Hiên-Vương à Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) pour sa libération<sup>5</sup> avec un « traité de paix » ?

#### LES RELATIONS VIETNAMO-KHMÈRES APRÈS LA MORT DE RĀMĀDHĪPATĪ I<sup>er</sup>

Bien que les chroniques royales du Cambodge et les annales vietnamiennes n'en fassent pas mention, la mort de l'ancien roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) ne mit pas fin aux manœuvres vietnamiennes de la seigneurie de Huê afin d'imposer sa suzeraineté au royaume khmer et de consolider les implantations de colons vietnamiens en territoire khmer. A l'opposé des autres sources, N. Gervaise fait état des relations ayant existé entre les princes khmers Padumarājā (Aṅg Sūr) et Uday Surivaṅs (Aṅg Tan') et la cour seigneuriale de Huê à la suite de cette mort. Selon cet auteur, l'ancien monarque avant de mourir, avait désigné comme son successeur au trône du Cambodge, non pas le prince Padumarājā (Aṅg Sūr), mais son cadet, le prince Uday Surivaṅs (Aṅg Tan'), et avait chargé le commandant des troupes vietnamiennes qui l'escortaient d'en faire la déclaration publique. Le prince Padumarājā (Aṅg Sūr) ayant refusé de se conformer à cette décision, on aurait eu recours à l'arbitrage du seigneur vietnamien de Huê, qui aurait décidé que les deux frères partageraient le royaume en deux et que chacun d'eux exercerait la souveraineté sur une des deux moitiés<sup>6</sup>.

(1) N. GERVAISE, *op. cit.*, p. 272.

(2) *Relation des missions et des voyages des Evesques vicaires apostoliques, et de leurs ecclesiastiques es années 1676 & 1677*, Paris, 1680, p. 144.

(3) F. Garnier a supposé que cette tentative était à l'origine de la guerre entre Vietnamiens et Khmers dont on a précédemment parlé (cf. F. GARNIER, *op. cit.*, p. 368, n. 1; C. B.-MAYBON, *op. cit.*, p. 117, n. 1).

(4) A. LECLÈRE, *op. cit.*, 1914, p. 351-352.

(5) Cf. *supra*, p. 313.

(6) N. GERVAISE, *op. cit.*, p. 273.

Il est sans doute excessif de dire que le Cambodge fut partagé en deux parties placées chacune sous le pouvoir d'un roi à la suite de l'intervention militaire vietnamienne de 1658-1659. N. Gervaise semble en réalité faire état d'une situation qui n'eut lieu effectivement qu'une quinzaine d'années plus tard, c'est-à-dire à partir de 1674, date de la deuxième intervention militaire vietnamienne au Cambodge faite justement en faveur du prince Uday Surivañs (Añg Tan') qui disputait alors le trône khmer à son neveu le roi Kaev H̄vā II (Añg Jī), fils de Padumarājā (Añg Sūr). Toutefois, confirmant en partie le récit de N. Gervaise, les chroniques royales du Cambodge portent que le prince Padumarājā (Añg Sūr), qui avait pris le pouvoir à Oudong après que le roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) ait été capturé par les troupes d'intervention vietnamiennes et qui avait reçu la consécration royale en 1663 sous le titre de Paramarājā VIII conféra en 1664 à son frère Uday Surivañs (Añg Tan') la dignité quasi royale d'*ubhayorāj*, lui attribuant ainsi la plus haute charge du royaume et lui accordant en apanage un certain nombre de provinces<sup>1</sup>. Le témoignage des évêques français confirme aussi ce fait, disant qu'au cours de son règne, le roi Paramarājā VIII (Añg Sūr) gouverna presque tout seul le royaume et ne laissa à son jeune frère que le titre de « Roy sans autorité ». Ce témoignage ajoute que ce dernier prince ayant épousé une fille de l'ancien roi Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) — détail qui pourrait expliquer la désignation au trône de ce prince par l'ancien monarque avant sa mort —, le nouveau roi son frère lui offrit pour dot une belle province du royaume<sup>2</sup>.

Cependant, les chroniques royales du Cambodge, tout comme le récit des évêques français, ne précisent pas si l'élévation du prince Uday Surivañs (Añg Tan') à la dignité d'*ubhayorāj* avait été faite sous la pression de la seigneurie des Nguyễn ou non. On est tenté cependant de croire que cette pression existait, d'autant plus qu'au cours des premières années de son règne, le roi Paramarājā VIII (Añg Sūr) avait dû envoyer des tributs à la Cour de Huê. Selon le Père L. Chevreuil, qui arriva à Phnom-Penh en 1665, le royaume khmer était à ce moment-là tributaire de la Cochichine<sup>3</sup>. Selon ce même Père, le Cambodge ne recouvra sa souveraineté qu'en 1667, en profitant d'un soulèvement mettant aux prises Chinois et Vietnamiens vivant au Cambodge, qui permit au roi Paramarājā VIII (Añg Sūr) de se déclarer indépendant et de refuser désormais tout tribut à la cour vietnamienne de Huê; ce qui fit que tout commerce cessa entre les deux pays<sup>4</sup>.

(1) MAK PHOEUEN, *op. cit.*, p. 202-203 et p. 370-372.

(2) *Relation des missions et des voyages...*, p. 144-145.

(3) *Relation des missions des évêques français aux royaumes de Siam, de la Cochinchine, de Camboge, & du Tonkin, &c. Divisé en quatre parties*, Paris, 1674, p. 139. On voit donc, d'après cette *Relation* qu'une des conditions imposées par Hiên-Vương à Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) fut quand même réalisée, et ce en dépit de la mort de cet ancien monarque. La situation intérieure du Cambodge — révolte des cam et des Malais, troubles ayant entraîné plusieurs départs à l'étranger, rivalité possible du prince Uday Surivañs (Añg Tan') — et la présence aux frontières des troupes de la cour de Huê qui accompagnaient Rāmādhīpatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand) au moment de sa mort, ne devant pas être étrangères à cette situation.

(4) *Relation des missions des évêques français...*, p. 158-159.

Selon le Père A. Launay, la lettre du Père Chevreuil faisant état du soulèvement mettant

Parallèlement à l'établissement de la suzeraineté de la Cour vietnamienne sur le royaume khmer, on peut aussi se demander si le roi Paramarājā VIII (Àng Sūr) ne fut pas également obligé d'assurer la protection des implantations de colons vietnamiens dans les régions frontalières de l'Est. Il semble là aussi bien peu probable que le roi Paramarājā VIII (Àng Sūr) ait pu se soustraire à cette seconde condition qu'avait imposée Hiên-Vương à Rāmādhipatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand), surtout pendant les premières années de son règne, alors qu'il était soumis à la suzeraineté de la cour de Huê. Toutefois, il semble prématuré de dire, comme on l'avait précédemment fait lors du vivant de Rāmādhipatī I<sup>er</sup> (Cau Bañā Cand)<sup>1</sup>, qu'il y eut à cette époque une cession de territoire — la province de Biền-hòa — puisque le *Gia định thông chí* stipule seulement que le seigneur vietnamien imposa à l'ancien monarque khmer de ne pas causer de dommage aux sujets des Nguyễn vivant dans les régions frontalières. D'ailleurs, selon ce même texte, l'occupation officielle du territoire de Đông-nai (Biền-hòa) par les Nguyễn n'eut lieu qu'environ quarante ans plus tard, en 1699 exactement, date à laquelle ce territoire fut transformé en huyện de Phước-long<sup>2</sup>. Pour leur part, les chroniques royales du Cambodge ne font à aucun moment état d'une cession de territoire à cette époque. Quant aux textes hollandais, ils signalent, sur l'indication du roi Paramarājā VIII (Àng Sūr) lui-même, faite en 1664, que la frontière maritime du Cambodge se trouvait au Nord au cap Saint-Jacques<sup>3</sup>. De son côté, M<sup>sr</sup> Labbé note en 1710 que les Vietnamiens avaient commencé à s'établir dans la région du Đông-nai depuis 35 ou 40 ans<sup>4</sup>, ce qui reporte donc la date de l'occupation de ce territoire par les Vietnamiens au plus tôt vers 1670.

Il n'en reste pas moins vrai toutefois, qu'il y ait ou non cession officielle de territoire, que les sujets vietnamiens venus s'installer sur des terres khmères à titre provisoire, antérieurement ou à la suite de l'intervention militaire vietnamienne, purent désormais continuer à bénéficier des terrains « empruntés », envahissant ainsi progressivement

aux prises Chinois et Vietnamiens porte la date du 11 juin 1666 (A. LAUNAY, *Histoire de la mission de Cochinchine, 1658-1823. Documents historiques, I, 1658-1728*, Paris, 1923, p. 71-72). Cette date de 1666 ne nous paraît pas exacte, puisque dans cette même lettre le Père Chevreuil précise qu'il était au Cambodge depuis trois ans. Or comme il y était arrivé en novembre 1665, il faut lire soit 1668 soit 1667 si on compte suivant la tradition khmère. Quoi qu'il en soit, la date du soulèvement précité ne pouvait être 1666, puisqu'il survint trois mois après la remise de ses pouvoirs au Père Chevreuil par l'administrateur de l'évêché de Malacca, Paul d'Acosta, qui quitta le Cambodge le lendemain. Or la *Relation des missions des évêques français* précise que le soulèvement en question eut lieu trois mois après le départ de Paul d'Acosta qui eut lieu en 1667 (cf. H. CHAPPOULIE, *op. cit.*, vol. I, p. 188, n. 3). La date de 1667 s'accorde d'ailleurs bien avec les sources hollandaises qui notent que cette année-là, les Chinois assassinèrent mille Vietnamiens, à la suite de quoi leur chef promit au roi de ne plus attaquer personne, pas même les ennemis de Sa Majesté, sans lui en demander auparavant l'autorisation (cf. W. J. M. BUCH, *op. cit.*, p. 234-235).

(1) Cf. p. 313.

(2) G. AUBARET, *op. cit.*, p. 8.

(3) W. J. M. BUCH, *op. cit.*, 1937, p. 232. La frontière maritime à cette époque, était donc la même que précédemment.

(4) Cf. G. TABOULET, *La geste française en Indochine*, Paris, 1955, t. I, p. 95 ; cf. aussi J. BOISSELIER, *op. cit.*, p. 376.

une région située pourtant bien loin de leurs terres natales, et devant une annexion prochaine et définitive de cette région.

\* \* \*

Dans le cadre d'une politique d'expansion vers le Sud et dans la perspective de placer le Cambodge dans la sphère d'influence de la seigneurie des Nguyễn, la première intervention militaire de la cour de Huê au Cambodge faite en 1658-1659 à la suite de dissensions à l'intérieur de la famille royale khmère en vue de soutenir un prince contre son roi, alors que ce roi ne semble pas avoir été à l'origine d'actes hostiles à l'encontre de la seigneurie vietnamienne des Nguyễn, fit du prince secouru devenu maître du royaume, un souverain tributaire de la Cour de Huê, et consolida les implantations vietnamiennes sur les terres khmères situées à l'Est du pays, terres occupées provisoirement au début par des sujets des Nguyễn, mais qui ne tardèrent pas à l'être définitivement.

Cette intervention militaire éclaire une pratique politique vietnamienne qui avait fait ses preuves, et qui consistait à offrir en mariage aux monarques d'autres nations des princesses vietnamiennes, dont la mission n'était rien d'autre que d'étendre l'influence et l'expansion du pays viêt en terres étrangères. Le mariage de la princesse *Âng Cũv* avec le roi *Jayajetthā II* — tout comme le choix et la désignation de cette princesse pour cette mission — ne correspondait pas à un événement fortuit, mais s'inscrivait dans une stratégie politique préalablement définie et mise au point, qui servait en fait les visées expansionnistes de la seigneurie des Nguyễn vers les contrées méridionales<sup>1</sup>.

Cette attaque vietnamienne marque aussi le début d'une situation nouvelle pour le Cambodge. Désormais, le pays khmer va se trouver en butte, non plus à un seul voisin, le Siam, mais à deux qui, chacun de son côté, vont chercher à amputer son territoire et à le placer dans leur zone d'influence. Tout comme la pression des Siamois, celle des Nguyễn ne se desserrera pas, mais au contraire ira en s'accroissant, puisque moins d'une quinzaine d'années après cette première intervention militaire vietnamienne, une seconde aura lieu en vue cette fois encore, de soutenir un prince contre un autre. Et lorsque les hostilités entre les *Trịnh*, seigneurs vietnamiens du Nord, et les Nguyễn, seigneurs vietnamiens du Sud, eurent pris fin en 1673, ces derniers, débarrassés de la menace du Nord, consacrèrent toutes leurs forces à poursuivre leur politique d'expansion vers le Sud au détriment du Cambodge, en exploitant les querelles entre princes khmers et jouant à plein l'interventionnisme.

Paris, octobre 1982.

(1) Nous reviendrons sur le cas des princesses vietnamiennes données en mariage à des rois khmer, cam et lao dans un autre article.